



Nations Unies

**Rapport
du Secrétaire général
sur l'activité de l'Organisation**

**Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante-deuxième session
Supplément No 1 (A/52/1)**

Rapport
du Secrétaire général
sur l'activité de l'Organisation

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante-deuxième session
Supplément No 1 (A/52/1)



Nations Unies · New York, 1997

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aborder l'avenir	1 - 20	1
II. Faire face au changement	21 - 166	5
A. Administration publique, droits de l'homme et démocratisation ..	22 - 41	5
B. Coopération économique internationale et développement durable	42 - 61	8
C. Les activités de développement	62 - 77	11
D. Diplomatie préventive, règlement pacifique des différends et désarmement	78 - 94	13
E. Action humanitaire	95 - 107	16
F. Maintien de la paix et consolidation de la paix après les conflits .	108 - 129	18
G. Les nouvelles menaces transnationales	130 - 142	21
H. Affaires juridiques, gestion et communication	143 - 166	23
III. La voie à suivre	167 - 176	27

I

Aborder l'avenir

1. Nous vivons dans un monde en pleine mutation. Au plan international comme à l'intérieur des États, des forces irréprouvables transforment les modes d'organisation sociale, les créneaux d'initiative et les sujétions, les aspirations et les motifs d'appréhension. Comme il en va en toute période de transition, le sort des hommes s'inscrit aujourd'hui dans une multiplicité de contradictions : la mondialisation étend ses tentacules à la planète tout entière alors même que se multiplient les fractures et que s'affirment les différences; l'expansion des zones de paix n'a pas mis fin à d'effroyables explosions de violence; une richesse inouïe se crée tandis que subsistent de vastes poches de misère endémique; le libre arbitre des individus et leurs droits imprescriptibles sont tout à la fois exaltés et foulés au pied; la science et la technique sont sources de mieux-être, mais leurs sous-produits mettent la biosphère en péril.

2. Il n'est pas impossible aux politiques, s'ils en ont la volonté, de faire pencher la balance de la transition vers une paix mieux assurée, une prospérité accrue, davantage de justice sociale et une plus grande viabilité écologique. Mais aucun pays ne peut acquérir dans l'isolement sa part de ces biens collectifs, de même qu'aucun n'est à l'abri des risques qu'il y aurait à vouloir s'en passer. Si la diplomatie multilatérale a vu le jour et perduré, c'est parce que les politiques et tous ceux qu'ils représentent ont pris conscience de cette réalité. C'est là aussi l'origine du projet d'organisation internationale nourri par le XXe siècle : faire que les intérêts et les choix nationaux s'inscrivent dans une perspective temporelle et spatiale élargie, de manière à obtenir, pour le bien de l'humanité, des avancées que l'on ne peut guère attendre des tractations politiques dont procèdent les relations classiques entre États. Sa quasi-universalité et l'ampleur de sa mission, un champ d'activité s'étendant du normatif à l'opérationnel, sa présence sur le plan mondial, à l'échelon régional et au niveau des pays font que l'ONU peut et doit être au centre de cette entreprise.

3. Le 17 décembre 1996, les États Membres m'ont fait grand honneur en m'élisant septième secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Depuis mon entrée en fonctions, je poursuis un objectif premier : renforcer la

communauté de vues, la cohérence des efforts et la souplesse des moyens d'intervention, afin que l'Organisation puisse mieux aider à relever les défis de notre temps. Chacune des composantes de l'ONU a réorienté son apport en fonction des changements sans précédent qui se sont produits ces 10 dernières années, et les progrès accomplis au cours des 12 mois écoulés sont récapitulés ci-après. Tandis que nous allons de l'avant, l'Organisation doit cependant apprendre à beaucoup mieux tirer parti de ses principaux atouts – les multiples complémentarités et synergies dont l'institution est porteuse. Tel est précisément l'objet du vaste programme de réformes que j'ai présenté à l'Assemblée générale le 16 juillet dernier, et qu'elle est appelée à examiner à sa session en cours.

4. Le présent rapport annuel, premier de ceux qu'il m'est donné de présenter, s'articule comme suit. J'évoque succinctement dans le reste de l'introduction certaines des forces qui contribuent le plus à transformer le monde dans lequel s'inscrit l'action de l'ONU et, partant, son ordre du jour. Le chapitre II donne un aperçu général de l'activité menée par l'Organisation depuis un an, en insistant sur ce qui a été fait pour adapter et actualiser les grands programmes conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux priorités arrêtées par les États Membres. Au chapitre III, je fais le point de la situation et précise en quoi et pourquoi les réformes institutionnelles que je propose constituent une étape obligée si l'on veut que l'ONU demeure un instrument essentiel et efficace de la coopération internationale à l'horizon 2000.

* * *

5. Bien qu'elle remonte à près de 10 ans, la fin de la guerre froide exerce encore des effets tangibles et multiformes sur l'échiquier mondial. La rivalité des superpuissances et leur affrontement militaire ayant cessé, une multitude de changements bénéfiques se sont succédé à l'échelon des pays, dont ils ont progressivement modifié les relations. Cependant, la communauté internationale reste aux prises avec les séquelles de la désagrégation des blocs. Les

conflits interethniques qu'a déclenchés l'éclatement de plusieurs États multiethniques, en Asie centrale et dans l'ex-Yougoslavie, notamment, en sont de tragiques exemples. En Asie et en Afrique, certains des théâtres sur lesquels se livrait la guerre froide, par factions interposées, demeurent des foyers d'instabilité. Des États dont la cohésion ne tenait qu'à l'utilité stratégique que leur prêtait l'un ou l'autre des deux camps se sont cruellement ressentis de ce changement de donne : ceux de la corne de l'Afrique au début des années 90, par exemple, et tout récemment, ce qui était alors le Zaïre. Le concours de tous les États, en particulier ceux qui jouaient un rôle de premier plan au cours de la guerre froide, sera nécessaire pour venir à bout des distorsions socio-économiques et politiques héritées de l'antagonisme des blocs.

6. La deuxième des forces qui remodelent notre époque est la mondialisation, source de transformations internationales la plus profonde, sans doute, à surgir depuis la révolution industrielle, qui elle-même a rendu possible l'essor du commerce extérieur, forme désormais banale des relations internationales. Dans les années 60, la levée partielle des contrôles exercés sur les mouvements de capitaux et la prolifération des industries multinationales ont conduit à une intégration progressive des marchés financiers allant de pair avec la transnationalisation de la production de biens et services. Les chiffres sont parlants : les flux financiers internationaux représentent 60 fois la valeur des échanges mondiaux, laquelle augmente à un rythme supérieur de plus de cinq points au taux de croissance annuelle du produit brut mondial. Un autre aspect marquant du phénomène réside dans l'organisation de ces flux, les marchés s'étant presque entièrement unifiés, et les sociétés et autres agents économiques traitant le monde comme un seul et même lieu d'échanges.

7. La mondialisation et la libéralisation qui l'a amenée ont ouvert une période d'expansion économique soutenue et suscité la reconfiguration la plus rapide de la géographie économique que le monde ait jamais connue. Dans les pays industrialisés, la richesse et le niveau de vie sont sans précédent. Ailleurs, certains pays que la pauvreté écrasait encore il n'y a guère qu'une génération sont devenus à leur tour des pôles de croissance économique. On prévoit enfin qu'avant la relève de la génération prochaine, la croissance économique la plus rapide sera le fait, dans la plupart des cas, de pays que nous considérons aujourd'hui comme en développement.

8. Cela étant, la mondialisation pose aux pouvoirs publics des problèmes de divers ordres. Au nombre de ceux-ci figurent les risques inhérents à la sous-réglementation des marchés, notamment, à certains égards, les marchés financiers internationaux. La mondialisation a également eu pour effet de faire perdre de leur efficacité à certains des

moyens d'intervention dont les pays industrialisés s'étaient dotés dans les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale en vue d'assurer le plein emploi et la stabilité sociale. Le consensus ne s'est pas fait encore sur ce par quoi devrait être remplacé le compromis néo-keynésien qui régissait jusqu'à présent l'économie politique du capitalisme avancé, mais ce serait folie de croire que les pays industrialisés accepteraient un retour inconditionnel au libre jeu des forces du marché.

9. Les pays en développement se trouvent aux prises avec diverses autres difficultés aussi. Pour commencer, les bienfaits de la mondialisation n'en ont encore atteint qu'un assez petit nombre. Les investissements étrangers directs vont pour 40 % environ à la Chine seule; l'Asie de l'Est dans son ensemble en absorbe presque les deux tiers. L'Afrique, en revanche, n'en reçoit que 4 %, et le volume de l'aide publique au développement y a diminué. Au nombre des pays dont paraissent se détourner les flux mondiaux de capitaux figurent ceux où sévit la pauvreté la plus tenace. Comme le Programme des Nations Unies pour le développement l'indique cependant dans son *Rapport mondial sur le développement humain, 1997*, le défaut d'apports financiers internationaux n'exclut pas que l'extrême pauvreté puisse être éliminée. Des politiques nationales de soutien à la croissance assorties d'une assistance extérieure judicieusement ciblée peuvent apporter à des pays actuellement marginalisés les moyens de jouer un rôle actif dans l'économie mondiale; l'une des missions essentielles dont j'estime que l'ONU doit s'acquitter à cet égard est d'aider à assurer la réussite de leur transition.

10. Les pays en développement se trouvent en outre dans l'obligation de réorienter leur appareil d'État dans plusieurs directions à la fois, tâche malaisée s'il en est. Le fait de plus en plus largement reconnu que l'État ne crée pas la richesse a conduit à privatiser et déréglementer de toutes parts. Même dans les pays en développement à économie de marché, cependant, l'État a un rôle décisif à jouer en ce qu'il lui incombe de créer le climat porteur nécessaire pour assurer un développement durable. Dans son *Rapport sur le développement dans le monde, 1997*, la Banque mondiale montre à quel point l'efficacité de l'État importe à cet égard, comme l'expérience des pays nouvellement industrialisés le donnait au demeurant à penser depuis quelque temps déjà. Il reste que l'équilibre optimal est extrêmement difficile à trouver, en particulier dans les cas où une société civile mal assurée doit faire face à des forces transnationales qu'elle ne parvient pas à contenir. L'ONU a mis en oeuvre divers programmes d'amélioration de l'administration publique visant à aider les gouvernements à dégager la formule répondant le mieux aux besoins qui leur sont propres.

11. Le troisième aspect de la mondialisation qu'il convient de signaler ici à l'attention a trait à la révolution technologique prodigieuse déclenchée par la télématique, en particulier l'intégration d'ordinateurs de plus en plus puissants et des réseaux de télécommunications dont les circuits à large bande permettent la transmission en temps réel de la parole et de données. «Mondial», à dire vrai, ne qualifie plus tant l'espace physique du globe que la grande toile des échanges électroniques, et un état d'esprit. Les marchés monétaires mondiaux sont exemplaires en l'espèce, de même que la «fabrique mondiale» sous-tendue par l'infrastructure électronique.

12. S'il est vrai que les pays industrialisés étaient ceux qu'elle touchait surtout jusqu'à présent, la révolution de l'information ouvre d'énormes possibilités aux pays en développement. Elle a allégé le handicap de la distance pour les industries de transformation et nombre de services, et offre de nouveaux outils, s'agissant aussi bien d'administration que d'enseignement à distance, de télé médecine, de gestion plus efficace des microcrédits ou de production agricole, entre autres. Des efforts considérables devront être faits pour permettre aux pays en développement d'acquérir les technologies de l'information qui leur sont nécessaires et d'en tirer le meilleur parti.

13. L'interdépendance écologique toujours plus étroite des différents pays du monde constitue une quatrième force de transformation. Lors de la Conférence sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en 1992, la communauté internationale a fait valoir que seul un développement écologiquement viable permettrait de concilier le progrès économique et social, souhaité par tous, et la sauvegarde des écosystèmes de la planète, dont tous dépendent. Les conséquences néfastes qu'a la sollicitation de plus en plus forte à laquelle nombre de ces systèmes sont soumis vont cependant du déchaînement destructif de crues soudaines occasionnées par la déforestation au réchauffement de l'atmosphère, phénomène plus lent mais préjudiciable à la planète tout entière, résultant d'émissions accrues de gaz à effet de serre. Comme l'a fait apparaître le Sommet «Planète Terre + 5», tenu au Siège de l'ONU en juin dernier, les progrès accomplis depuis Rio ont été décevants, qu'il s'agisse d'atteindre les objectifs arrêtés en matière de lutte contre la détérioration de l'environnement ou d'apporter une aide technologique et financière aux pays en développement. Nous misons maintenant sur la session que la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tiendra à Kyoto à la fin de l'année.

14. Une cinquième mutation de notre époque réside dans la forte expansion transnationale de la société civile, elle-même suscitée par une multiplicité de changements à la fois politiques et technologiques. C'est là une tendance des plus

importantes pour l'ONU. Le volume des investissements extérieurs privés est six fois supérieur à celui de l'aide publique au développement et il importe de mettre davantage ces investissements au service du développement. Ces dernières années, l'Organisation a été amenée à associer des organisations et des groupes non gouvernementaux très divers à nombre des activités qu'elle mène au niveau des pays, qu'il s'agisse d'affaires humanitaires, de développement économique et social, de santé publique ou de défense des droits de l'homme. Elle entend maintenant faire de cette société civile mondiale de plus en plus agissante un partenaire à part entière dans son action. Dans le cadre des réformes que je propose, j'ai instamment demandé à toutes les entités des Nations Unies de s'ouvrir aux organisations de la société civile qui agissent dans leurs secteurs respectifs, ainsi que de travailler en coordination et de favoriser la consultation et la coopération avec elles.

15. Sixièmement, et en concomitance, la démocratisation et le respect des droits de l'homme gagnent du terrain. Dans toutes les régions du monde, les gouvernements s'emploient d'eux-mêmes à contenir l'arbitraire des organes de l'État, de même que les abus et les coûts socio-économiques qui y sont liés. Des élections libres et régulières se tiennent maintenant dans 120 pays, nombre jamais atteint auparavant. Les bienfaits sociaux, économiques et politiques qu'apporte la mise en place de régimes fondés sur les principes de la dignité humaine et issus de la volonté du peuple se mesurent à la paix et à la prospérité nationales et régionales, aussi lente et malaisée que puisse parfois être la transition vers la démocratie.

16. Les moyens technologiques qui sous-tendent la mondialisation et l'expansion transnationale de la société civile constituent également l'infrastructure sur laquelle repose la progression des réseaux mondiaux de la «société incivile», celle de la criminalité organisée, du trafic des drogues, du blanchiment de l'argent et du terrorisme. Ces éléments parasites constituent un septième facteur influant aujourd'hui sur l'ordre du jour de la communauté internationale. Ils corrompent la politique locale, voire nationale, pervertissent les appareils judiciaires et portent atteinte à la sécurité des États les plus puissants. Je me suis attaché à faire rapidement mettre en place à Vienne un bureau d'où sera désormais dirigée la lutte que l'ONU mène contre la criminalité sous toutes ses formes, mais il n'en faudra pas moins redoubler d'efforts dans ce domaine, et notamment instaurer de nouveaux partenariats entre institutions nationales et internationales.

17. Le paradoxe veut enfin qu'intégration et fragmentation aillent de pair. Dans certains cas, ce qui pourrait passer pour une tendance à la fragmentation est en fait une décentralisation des organes de direction et d'administration répondant à un souci d'efficacité, de productivité et de

responsabilisation. Dans d'autres, comme je le faisais observer plus haut, la fragmentation est née de la désintégration des blocs et a conduit à des troubles civils et à des guerres intestines. Les forces du marché étant capables de pulvériser les valeurs culturelles autochtones, comme elles le font du reste souvent, la mondialisation économique, elle aussi, a parfois provoqué des fractures. Les incertitudes et l'insécurité profondes qu'engendrent les bouleversements se traduisent au demeurant dans bien des cas par un renouveau de la volonté de définir et affirmer l'identité collective.

18. Les politiques identitaires les mieux comprises assurent une cohésion sociale et une fierté civique salutaires pour le développement économique et le règlement pacifique des différends, à l'intérieur comme à l'extérieur. Les moins avisées conduisent en revanche au dénigrement de «l'autre», qu'il s'agisse d'une ethnie ou d'une tribu, d'une religion ou d'une nationalité différentes.

19. Cette forme particulariste et exclusive de politique identitaire a gagné du terrain ces dernières années, à l'intérieur des États aussi bien que dans leurs relations. C'est à elle que doivent être imputées certaines des violations les plus criantes du droit international humanitaire et, dans plus d'un cas, des normes élémentaires d'humanité : violence, génocide, atteintes délibérément portées aux droits

des populations civiles – femmes et enfants compris, dans bien des cas –, par les combattants des factions en conflit, viol érigé en instrument de terreur, attaques dirigées contre les organismes chargés des secours d'urgence et leurs agents. Sous leurs aspects les plus pernicioseux, les politiques identitaires peuvent avoir des effets extrêmement délétères. Il importe donc au plus haut point que l'on s'attache à en déceler les indices, à y faire face et à les contenir, de crainte qu'elles n'anéantissent le potentiel de paix et de progrès que détiennent les temps à venir.

20. Transformations et confusion tendent souvent à coexister. La prise de décisions peut assez facilement tomber dans les pièges de la transition, virages sans visibilité où la moindre fausse manœuvre peut avoir des conséquences irréparables à long terme. La communauté internationale se doit et doit aux générations à venir de renforcer les mécanismes multilatéraux existants, dont l'inégalable instrument d'action concertée qu'est l'ONU, de façon à pouvoir récolter les fruits du changement collectif tout en contenant les effets malencontreux. En adoptant les propositions de réforme que j'ai présentées à l'Assemblée générale en juillet, les États Membres doteront l'ONU des moyens qui lui sont nécessaires pour mieux aider à atteindre cet objectif.

II

Faire face au changement

21. Tout au long des années 90, les différents organes de l'ONU ont adapté leurs stratégies et programmes au climat international nouveau et mouvant que nous connaissons afin de pouvoir répondre aux besoins des États Membres avec toute la souplesse voulue. Un aperçu général des résultats obtenus depuis un an dans les principaux domaines d'activité est donné ci-après.

A. Administration publique, droits de l'homme et démocratisation

22. Il est de plus en plus largement reconnu que la qualité de l'administration est un facteur déterminant pour la réalisation des objectifs du développement durable, de la prospérité et de la paix. La situation de différents pays n'est jamais tout à fait la même à cet égard, mais de manière générale, si l'on tient compte des différences culturelles, une conduite avisée des affaires publiques suppose le respect de la légalité, l'efficacité des institutions de l'État, la transparence et le respect du principe de la responsabilité dans la gestion des affaires publiques, le respect des droits de l'homme ainsi qu'une participation réelle de l'ensemble des citoyens aux processus politiques de leur pays et aux décisions qui affectent leur vie.

* * *

23. À la reprise de sa cinquantième session, en 1996, l'Assemblée générale a réexaminé la question de savoir comment redéfinir, et, au besoin, restructurer les institutions du secteur public pour les adapter à la nouvelle situation économique et sociale mondiale, dont certains aspects ont été examinés plus haut. Le Secrétariat de l'ONU et les programmes et fonds des Nations Unies ont entrepris de fournir à de nombreux pays en développement et à divers pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants un large appui dans le domaine de l'administration publique en effectuant des analyses, des diagnostics et des évaluations des besoins et en offrant des

conseils de politique générale, une assistance technique et des services consultatifs. Cet appui vise à renforcer le fonctionnement de certaines institutions, notamment l'appareil judiciaire, les organes législatifs et les organes électoraux, et intéresse différents secteurs, dont celui de la gestion financière du secteur public, les efforts de privatisation, les techniques d'information, la réforme de la fonction publique et le renforcement des organisations de la société civile.

24. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), convaincu que la prospérité et la stabilité durables sont subordonnées à une bonne gestion des affaires publiques, a accru le volume des ressources consacrées à ce domaine prioritaire qui reçoit désormais plus du tiers de l'ensemble des fonds alloués par le Programme. En juillet 1997, celui-ci a organisé la première Conférence internationale sur la gouvernance au service de la croissance durable et de l'équité, qui a réuni au Siège de l'ONU des responsables élus, des juges et des dirigeants de collectivité de plus de 100 pays. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), tenant compte du fait que les gouvernements s'appuient de plus en plus sur les autorités locales, s'est attaché à renforcer les capacités locales, et à promouvoir la participation des collectivités. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) exécute également un programme relatif à l'administration publique, pour assurer la promotion de stratégies visant à donner des moyens d'action aux femmes et à les intégrer à la vie publique. Grâce à l'appui fourni par UNIFEM pour encourager la participation des femmes à la vie politique en Afrique, par exemple, les candidates à des fonctions publiques ont appris à mettre au point des stratégies médiatiques efficaces pour leurs campagnes. De manière analogue, la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques a appuyé des programmes de formation en faveur des femmes, considérées à la fois comme électrices et comme responsables électorales et candidates aux élections.

25. Les situations d'après conflit soulèvent des problèmes particuliers. À notre avis, les mesures prises aux niveaux national et international face à des situations d'urgence doivent avoir pour objectif de renforcer la capacité de gouvernance et être mises en oeuvre dès que possible. Pour que les efforts de relèvement à la suite de conflits soient couronnés de succès, il faut non seulement répondre rapidement aux vastes besoins qui existent en matière de développement mais aussi créer des cadres adéquats sur le plan juridique, renforcer l'appareil judiciaire, mettre en place des systèmes de maintien de l'ordre, instaurer un environnement social et politique stable et créer des possibilités économiques.

26. Il est de plus en plus important d'élargir et de renforcer les échanges de connaissances et de données d'expérience entre pays en développement. En tant que centre d'information et de recherche sur l'administration publique, le Secrétariat de l'ONU facilitera ce processus. Grâce à la disponibilité croissante au niveau mondial de ressources comme Internet et World Wide Web, il sera plus facile d'accéder à diverses sources d'information et de connaissances spécialisées et d'établir des liens et des réseaux nouveaux et productifs avec les commissions régionales, les organisations professionnelles et les organisations non gouvernementales.

27. L'Article premier de la Charte des Nations Unies fait de la promotion du respect des droits de l'homme l'un des objectifs centraux de l'Organisation. Ces dernières années, le respect des droits de l'homme est également considéré de plus en plus largement comme un élément fondamental d'une conduite avisée des affaires publiques.

28. Après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne lors de la Conférence mondiale de 1993 sur les droits de l'homme, les activités fondamentales de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme, qui, précédemment, étaient principalement normatives et axées sur l'adoption formelle de normes au niveau national, ont reçu une nouvelle impulsion. La Déclaration de Vienne a placé les droits de l'homme dans le contexte du développement et de la démocratie tout en réaffirmant leur caractère universel. Conjuguée à l'établissement du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, cette nouvelle optique a favorisée, sur le plan pratique et sur celui des principes, une approche véritablement mondiale des activités concernant les droits de l'homme.

29. Cette année, l'ONU a procédé à une réorganisation fondamentale du secrétariat relatif aux droits de l'homme à Genève. Dans les plans de réforme que j'ai présentés en juillet, je suis allé plus loin, et ai regroupé le Haut Commissariat et le Centre pour les droits de l'homme afin d'assurer la cohérence et la cohésion des priorités et des

activités. Je suis extrêmement heureux que la Présidente de l'Irlande, Mme Mary Robinson, ait accepté d'assumer les fonctions de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et je sais qu'elle mènera avec tact une action incessante pour promouvoir la cause universelle des droits de l'homme.

30. L'année écoulée a vu une augmentation considérable des activités visant à mettre en place, au niveau national, des institutions pour la promotion et la protection des droits de l'homme, dans le but de mieux protéger les individus en leur donnant accès à des voies de recours en cas de violations de leurs droits fondamentaux, en particulier en l'absence d'institutions traditionnelles de protection, comme les organisations judiciaires, ou lorsque ces institutions ne fonctionnent pas efficacement ou sont inaccessibles pour toute autre raison. Une quinzaine de projets sont actuellement en cours pour aider les États Membres dans ce domaine. D'autres projets ont pour objectif d'appuyer les arrangements régionaux, comme la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Ces activités sont généralement entreprises en coopération avec d'autres entités des Nations Unies, comme le PNUD, et coïncident avec les efforts que celles-ci déploient pour promouvoir une bonne gestion des affaires publiques et le développement durable.

31. Cette année a également vu une augmentation marquée des activités relatives aux droits de l'homme dans le cadre des opérations sur le terrain, qui reflète directement les décisions prises à cet effet par le Conseil de sécurité. En fonction de la situation, ces activités associent le contrôle des violations des droits de l'homme à des programmes d'éducation et de formation des services consultatifs et des mesures de confiance. À l'heure actuelle, des opérations de ce type sont en cours en Abkhazie/Géorgie, au Burundi, au Cambodge, en Colombie, à Gaza, au Guatemala, en Haïti, au Malawi, en Mongolie, en République démocratique du Congo, au Rwanda et dans l'ex-Yougoslavie.

32. Le programme relatif aux droits de l'homme continue de faire une large place à la prévention des violations des droits de l'homme. Les menaces dirigées contre le droit à la vie et l'intégrité physique, notamment les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées, contre le droit de s'exprimer et de circuler librement et de ne pas être arrêté arbitrairement et contre l'indépendance du pouvoir judiciaire continuent d'être l'objectif central de l'action menée par l'ONU. Compte tenu de la persistance des violations de ces droits, l'ONU a axé ses activités plus directement sur les domaines critiques dans lesquels ces violations sont commises. En conséquence, des services consultatifs et une assistance technique ont été fournis aux gouvernements pour renforcer l'appareil judiciaire, former des responsables de l'application des lois et contribuer à la réforme de la législation. Les programmes de formation pour

l'administration du secteur de la justice et les services consultatifs pour la réforme de la législation, associés à l'appui à la mise en place d'institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, représentent désormais plus de 80 % des activités des services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme.

33. En juillet 1997, on comptait 191 États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant, si bien que la grande majorité des enfants du monde vivent désormais dans des pays qui ont pris des engagements juridiquement contraignants pour promouvoir et protéger leurs droits fondamentaux. Néanmoins, des pratiques comme la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et l'exploitation pornographique des enfants posent toujours des problèmes critiques dont s'occupe un rapporteur spécial. L'application du Plan d'action concernant les droits de l'enfant que le Haut Commissaire vient d'élaborer constitue l'étape suivante qui revêt une importance essentielle.

34. D'après le rapport intitulé «Le progrès des nations» que l'UNICEF a publié en 1997, les actes de violence dont sont victimes les femmes et les fillettes constituent la violation la plus courante des droits fondamentaux dans le monde d'aujourd'hui, violation qui transcende les distinctions habituelles entre pays fondées sur des facteurs comme le revenu national. UNIFEM a élaboré un programme mondial relatif aux droits fondamentaux des femmes qui vise à intégrer les droits des femmes aux droits fondamentaux de la personne humaine, à combattre et éliminer la violence dirigée contre les femmes et à aider les femmes à mieux connaître et exercer leurs droits fondamentaux. Les efforts visant à assurer la ratification universelle de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui énonce les droits fondamentaux de la femme, font l'objet d'une attention particulière.

35. Dans un domaine connexe, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) préconise et appuie, dans le cadre de ses programmes de pays, les objectifs convenus au plan international en ce qui concerne les droits génésiques, les relations sexuelles et la procréation. Le Fonds a parrainé diverses campagnes médiatiques et autres campagnes d'éducation du public au cours de l'année écoulée. Il a également préparé un cadre de programmation pour mettre fin à la pratique de la mutilation génitale des femmes, qui a déjà donné de bons résultats dans un programme de plaidoyer axé sur la collectivité en Ouganda.

36. L'année 1998 marquera le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et l'Assemblée générale fera le bilan des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. La nomination en 1997 d'un

nouveau Haut Commissaire aux droits de l'homme et l'élaboration du plan à moyen terme pour 1998-2001 contribueront à faire de cette époque celle où il a été universellement reconnu que les droits de l'homme étaient un élément inhérent à la promotion de la paix, de la sécurité, de la prospérité économique et de l'équité sociale.

* * *

37. La tendance à la démocratisation s'accélère depuis un certain temps. Les processus démocratiques continuent d'être renforcés en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des progrès marqués ont également été enregistrés en Afrique. Comme je l'ai noté dans la déclaration que j'ai faite à la Conférence annuelle des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine au mois de juin, l'opinion selon laquelle les coups d'État dirigés par des juntes militaires contre des gouvernements démocratiquement élus sont inacceptables est devenue la norme. L'Afrique essaie aussi de nouvelles formules constitutionnelles et formes de gouvernement dans des États multi-ethniques, comme l'Érythrée, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali et l'Afrique du Sud.

38. Le grand nombre de demandes d'assistance électorale reçues par l'ONU – pas moins de 80 au cours des cinq dernières années – témoigne de l'importance que les États Membres attachent à la démocratisation. L'assistance électorale fournie par l'ONU vise en premier lieu à accroître l'efficacité des observateurs internationaux qui cherchent à évaluer la légitimité d'un processus électoral et de ses résultats, et à recommander des changements concernant la politique électorale dans le cadre d'un dialogue avec le gouvernement, les partis politiques et la société civile. L'observation internationale d'élections récentes qui se sont tenues en Algérie, au Ghana, à Madagascar, au Mali et au Yémen a bénéficié d'un appui à cette fin. Considérant qu'il est nécessaire de favoriser la durabilité des institutions démocratiques locales, l'ONU met également l'accent sur le fait qu'il importe de mettre en place dans les États Membres des capacités institutionnelles en vue de la réforme constitutionnelle et de la réforme des lois électorales et de renforcer les institutions dont disposent les gouvernements pour organiser des élections. Au cours de l'année écoulée, une assistance de ce type a été fournie au Bangladesh, aux Comores, à la Gambie, au Guyana, à Haïti, au Libéria, au Mali et au Mexique.

39. À long terme, la transition vers une consolidation soutenue de la démocratie exige la promotion de la légalité et le respect des droits de l'homme, la création de médias libres, la tolérance de l'opposition et l'indépendance de la société civile. L'expérience acquise en El Salvador et au Nicaragua montre que l'ONU peut aider ces processus démocratiques à prendre racine même dans des situations difficiles. En Haïti, les activités menées par l'ONU ont

contribué à maintenir un environnement dans lequel la sécurité et les libertés fondamentales peuvent être établies.

40. Pour renforcer la coopération sur les questions touchant la démocratisation et l'administration publique, le Secrétariat entreprendra l'année prochaine une série de consultations sur les enseignements tirés de l'expérience acquise en ce qui concerne le constitutionnalisme, la conduite des affaires publiques dans les États multiethniques et des questions connexes de manière à guider l'action future.

41. En résumé, malgré les obstacles et les difficultés rencontrés, des progrès ont été réalisés dans la transition vers une conduite avisée des affaires publiques, le respect des droits de l'homme et la démocratisation. Ces progrès sont de bon augure pour la réalisation d'objectifs critiques aux plans national et international, ainsi que des buts et aspirations consacrés dans la Charte des Nations Unies.

B. Coopération économique internationale et développement durable

42. Des institutions d'État compétentes, responsables et bien adaptées sont indispensables au progrès sur la voie de la prospérité et de la stabilité. Un environnement économique international favorable et porteur est néanmoins tout aussi important, et un élément fondamental de la mission de l'Organisation consiste à en favoriser l'instauration.

43. Deux événements fondamentaux qui se sont produits en 1997, l'un et l'autre au mois de juin, concernent l'activité de l'Organisation dans le domaine de la coopération économique et sociale internationale. Le premier est l'adoption par l'Assemblée générale de son Agenda pour le développement et le second la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, session consacrée à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21, plan d'action mondial pour le développement durable adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992. L'un et l'autre ont des incidences aussi bien sur la teneur que sur l'organisation des activités de l'ONU dans ce domaine.

44. L'Agenda pour le développement non seulement traite des questions traditionnelles de développement, mais met également l'accent sur la complémentarité qui existe entre le développement, la paix, la démocratie, la bonne conduite des affaires publiques et le respect des droits de l'homme et sur la complexité des relations entre ces facteurs. Il affirme le rôle qui incombe à l'ONU dans le domaine du développe-

ment et identifie les moyens de renforcer les capacités et l'efficacité du système des Nations Unies dans ce domaine.

45. La session extraordinaire de l'Assemblée générale a été l'occasion d'une réflexion sobre sur la faiblesse des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des accords conclus lors de la Conférence de Rio. C'est aussi au cours de cette session que l'Assemblée a examiné pour la première fois la suite donnée à l'une des conférences mondiales organisées par l'ONU ces dernières années. Les autres conférences doivent faire l'objet d'examen analogues. Pris ensemble, les enseignements qui en seront tirés contribueront à définir la politique nationale et internationale pour les années à venir.

* * *

46. Ainsi qu'il est noté dans l'introduction, le contexte économique du développement a considérablement changé ces dernières années. Au niveau national, les années 90 ont principalement été marquées par la libéralisation et la réforme économique, tandis qu'au niveau international, c'est la mondialisation qui a été le moteur du développement. Le Secrétariat et les différents organes intergouvernementaux ont accordé une attention soutenue à ces deux dimensions. Ainsi, d'après *La situation économique et sociale dans le monde, 1997*, tous les pays en développement et pays à économie en transition devraient accroître leur revenu par habitant de 3 % par an au moins pour parvenir à réduire le chômage et la pauvreté. Mais pour atteindre ce niveau de croissance, il faudrait que les pays les moins riches, en particulier, bénéficient d'un environnement économique extérieur plus favorable, question que le Conseil économique et social a examiné de manière approfondie à sa session de fond de 1997.

47. Les tendances défavorables de l'aide publique au développement compromettent sérieusement les perspectives de développement des pays à faible revenu. Sans l'appui soutenu de la communauté internationale, il est peu probable que la majorité des pays africains et de nombreux autres pays vulnérables puissent profiter des effets bénéfiques des réformes économiques qu'ils ont instituées récemment. L'année écoulée a néanmoins vu un certain nombre d'initiatives encourageantes, dont bon nombre résultent du nouveau partenariat mondial proposé par les grands pays industrialisés lors de la réunion au sommet qu'ils ont tenue à Lyon en juin 1996. Elles comprennent la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le projet de loi des États-Unis sur la croissance et les perspectives en Afrique, le partenariat Afrique-Suède et la convention qui doit faire suite à la quatrième Convention de Lomé conclue entre la Communauté européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. L'élaboration de nouvelles formes de partenariat entre pays développés et pays en développement – partenariats qui

répondent aux besoins et aux aspirations des pays en développement tout en tenant compte des conditions et attitudes économiques dans le monde – est une tâche importante à laquelle l'ONU devra s'atteler les années à venir.

48. Dans le domaine du commerce international, la CNUCED a réorienté ses efforts pour faire face à ces nouveaux défis. Au cours de l'année écoulée, elle a recentré ses travaux d'analyse, les délibérations de ses organes intergouvernementaux et ses activités opérationnelles. La CNUCED examine les liens qui existent entre mondialisation et développement, ainsi que les moyens de promouvoir l'intégration effective de tous les pays en développement au système commercial international, et appuie les efforts déployés par les pays en développement pour offrir un meilleur climat aux investissements, accroître leurs capacités technologiques et identifier et exploiter les possibilités de développement d'entreprises. Dans le même temps, elle continue d'attacher une grande importance à la création de capacités dans les pays les moins avancés. Parallèlement à ces changements au niveau des programmes, la structure des organes intergouvernementaux et du secrétariat de la CNUCED a été sensiblement rationalisée, le nombre de ses réunions et les effectifs de son personnel ont été réduits, et des économies considérables ont été réalisées.

49. Les commissions régionales ont également réexaminé leurs programmes de travail. Ainsi, la Commission économique pour l'Europe étudie les conséquences de l'entrée des pays d'Europe centrale dans l'Union européenne, le processus de transition des pays de l'Europe du Sud-Est et de la Communauté d'États indépendants et diverses questions transfrontières, notamment le passage des frontières; l'infrastructure dans les domaines de l'énergie et des transports; et l'environnement. La Commission économique pour l'Afrique a centré son attention sur le commerce régional et les investissements, en particulier les problèmes qui se posent et les possibilités qui s'offrent à l'Afrique après les négociations d'Uruguay. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a réduit ses activités dans certains domaines, notamment l'agriculture et l'industrie, mais les a renforcées dans d'autres, tels que la mise en valeur des ressources en eau, l'énergie et les transports. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a examiné au cours de l'année écoulée un certain nombre de questions analytiques et de questions de politique, telles que la compatibilité entre les accords commerciaux préférentiels et un système commercial international plus ouvert. Elle a également institué diverses réformes, dont un programme pilote visant à préciser et à renforcer les responsabilités du secrétariat vis-à-vis de la Commission, en contrepartie d'une délégation de pouvoirs plus importants et de possibilités d'action plus souples. Lors

de la session qu'elle a tenue en avril, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'est engagée à appliquer des mesures de rationalisation de manière à devenir un centre vital de recherche et d'activités de développement pour la région, en particulier pour les pays où continue de régner une pauvreté généralisée.

50. Une grande partie des activités récemment entreprises par le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires a essentiellement consisté à donner une expression concrète aux plans et programmes convenus lors des conférences mondiales tenues depuis le début de la décennie. Outre la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à un examen et à une évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21 («Rio + 5»), les sessions de la Commission de la population et du développement, de la Commission du développement social et de la Commission de la condition de la femme tenues en 1997 ont porté sur le suivi des conférences tenues au Caire, à Copenhague et à Beijing.

51. De même, le programme de travail du Secrétariat dans chacun des domaines ci-dessus était axé sur les priorités définies lors desdites conférences et des sessions qui les ont suivies des Commissions en question. Pour ne citer qu'un exemple, le Comité interinstitutions sur les femmes, et l'égalité entre les sexes s'est réuni pour la première fois en octobre 1996 sous la présidence de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. Ce comité est chargé de promouvoir l'intégration des femmes et de coordonner les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour donner suite à la Conférence de Beijing et à d'autres conférences et sommets des Nations Unies.

52. L'amélioration de la collecte et de la diffusion des données a constitué un aspect important des activités de suivi des conférences des Nations Unies. Au cours de l'année écoulée, la Division de statistique a produit, en coopération avec la Division de la population et l'Union européenne, des recommandations révisées en matière de statistiques des migrations internationales et, en coopération avec les commissions régionales et l'Union européenne, les principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation. La collecte, l'actualisation et une meilleure diffusion des données plus traditionnelles demeurent des aspects importants de l'activité de l'Organisation. Ainsi, selon les révisions des prévisions et projections démographiques officielles des Nations Unies, publiées en 1996, pendant les cinq premières années de la décennie en cours, l'accroissement de la population mondiale a été plus lent, les taux de fécondité plus faibles, les tendances de la mortalité plus diverses et les flux migratoires plus importants que pendant les décennies précédentes.

Les révisions ont également mis en évidence les effets dévastateurs de la pandémie de sida, surtout en Afrique.

53. L'Organisation continue de tirer parti des progrès technologiques pour améliorer la diffusion de l'information. Ainsi, on peut désormais consulter le *Bulletin mensuel de statistique* sur le Web. Le Réseau d'information en matière de population, qui a pour fonctions de recueillir les données et informations démographiques, a également aidé les pays en développement à créer des sites Internet sur les questions de population. De même, la Division de la promotion de la femme, agissant de concert avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, a ouvert un espace Internet, Womenwatch, sur les problèmes des femmes à l'échelle mondiale. Les associations et partenariats avec un réseau d'organisations non gouvernementales permettent à la société civile d'accélérer son action en faveur de la condition de la femme et de ses droits fondamentaux.

* * *

54. Le développement durable est un défi fondamental que doit relever l'humanité à l'aube du XXI^e siècle : il s'agit de déterminer comment subvenir aux besoins d'une population mondiale en expansion sans détruire pour autant les ressources naturelles dont elle dépend pour sa survie. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue en 1992, a élaboré un plan détaillé visant à assurer un développement durable à long terme. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies a, au cours de l'année passée, fait porter une grande partie de ses efforts sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

55. Lors de cette session extraordinaire, l'Assemblée a été fort claire : les pays développés doivent renforcer considérablement leur assistance financière et technologique aux pays en développement de façon à permettre à ces derniers de mobiliser les ressources nationales pour réaliser les objectifs mondiaux en matière d'environnement. Elle a par ailleurs convenu de poursuivre, dans le cadre de la Commission du développement durable, un processus politique sur la question des forêts, en envisageant notamment d'élaborer un instrument ayant force obligatoire en vue d'assurer une mise en valeur durable. Elle a, en outre, décidé d'engager des consultations intergouvernementales sur les problèmes touchant la pénurie d'eau douce et le secteur de l'énergie.

56. Comme on s'y attendait, aucun accord n'est intervenu sur le problème des changements climatiques. La session extraordinaire a néanmoins fait prendre conscience au grand public et aux dirigeants politiques de la nécessité d'adopter une stratégie concertée pour aborder ce problème et de

surmonter les principales divergences qui font obstacle au consensus politique requis pour renforcer l'instrument principal de cette stratégie : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il faut ensuite que les pays développés prennent des engagements qui les lient sur le plan juridique pour limiter et réduire leurs émissions de gaz qui contribuent au réchauffement de la planète. Tel est le principal objectif de la prochaine Conférence des Parties à la Convention qui se réunira à Kyoto (Japon) en décembre 1997. En dernière analyse, les pays développés à eux seuls ne pourront réaliser l'objectif de la Convention, à savoir stabiliser, à l'échelle de la planète, les émissions de gaz à effet de serre à des niveaux «sans danger»; il faut pour cela que les pays en développement coopèrent eux aussi à l'entreprise.

57. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a publié au début de 1997 la première édition des *Perspectives mondiales en matière d'environnement*; selon cet ouvrage, l'état de l'environnement mondial n'a cessé de se détériorer au cours des 10 dernières années, et de graves problèmes écologiques demeurent profondément incrustés dans le tissu socio-économique des pays dans toutes les régions. Malgré quelques progrès signalés dans la lutte contre la pollution et la dégradation des ressources, on constate une détérioration de la situation dans des domaines aussi divers que les émissions de substances toxiques et de gaz à effet de serre, la dégradation des ressources naturelles et la désertification.

58. Pour faire face à cette détérioration, le Conseil d'administration du PNUE a pris, à sa dix-neuvième session, des dispositions visant à renforcer les activités du Programme dans les domaines de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement ainsi que de la mise en place de systèmes d'alerte rapide. Par ailleurs, des accords sont intervenus sur la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, sur les mesures destinées à réduire les risques que présentent les produits chimiques dangereux pour la santé, et sur les initiatives visant à réduire les polluants organiques rémanents. Des progrès ont été réalisés à cet égard en 1997.

59. L'accélération de l'urbanisation influe sur tous les aspects du développement durable. Ce grave problème a suscité d'intenses débats lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui s'est tenue à Istanbul en 1996. Au cours de l'année écoulée, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains a apporté aux pays en développement une assistance accrue en matière de logement et de services, d'aménagement urbain et de réforme ainsi que pour l'élaboration de directives et d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif fixé : assurer à

tous un logement convenable et mettre en place des établissements humains durables. Comme le lui avait demandé l'Assemblée générale, la Commission des établissements humains, à sa session de mai 1997, a passé en revue et adapté ses méthodes de travail de façon à assurer la participation d'organismes représentant les collectivités locales et d'autres groupes intéressés de la société civile, en particulier le secteur privé.

* * *

60. Les dimensions multiples et le caractère intersectoriel des questions qui se posent – et dont le programme de travail de l'Organisation dans ces domaines a fait l'expérience – ont été mis en relief dans l'Agenda pour le développement, ainsi que dans le cadre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et des activités intergouvernementales connexes. Ceci représente un problème majeur au niveau institutionnel : quelle est la meilleure façon d'aborder ces questions au niveau du Secrétariat? Il ne suffit pas pour cela de fournir un appui administratif plus efficace. Il importe encore davantage de mieux intégrer les fonctions analytiques, normatives et opérationnelles de l'Organisation et d'adapter ces travaux analytiques et normatifs de façon à ce qu'ils servent mieux à la formulation de politiques et la prise de mesures.

61. C'est compte tenu de ces objectifs que j'ai décidé de fusionner les trois départements du Secrétariat chargés des questions économiques et sociales en un seul Département des affaires économiques et sociales. Le nouveau Département sera bien mieux à même de s'acquitter, dans une optique intégrée, des fonctions complexe qui lui ont été confiées. Cette fusion permettra aussi de dégager des économies que je propose de verser au compte pour le développement dont j'ai recommandé la création aux États Membres dans le programme de réformes que j'ai présenté en juillet dernier.

C. Les activités de développement

62. Le monde d'aujourd'hui reste caractérisé par des disparités criantes – disparités dans le revenu, l'accès aux services et les possibilités de vivre dans la dignité. Le problème du développement demeure grave, et la pauvreté profondément préoccupante. Pour affronter ce problème, il convient de renforcer l'appui aux pays en développement et, parallèlement, d'instaurer des cadres nationaux et internationaux favorables.

63. L'Organisation des Nations Unies a élaboré un programme de travail mondial dans lequel sont énoncées les multiples dimensions du développement, et a établi des

plans pour réaliser des objectifs convenus. Mais les tâches sont immenses, et les ressources disponibles, depuis quelque temps, en stagnation. Les programmes et fonds de développement des Nations Unies ont donc cherché les moyens de tirer le plus grand parti possible des ressources en en coordonnant la répartition stratégique – pour ce faire, ils ont commencé par harmoniser leurs cycles de programmation en 1996 – et en intensifiant leur collaboration au niveau des pays.

64. Pour accélérer ce processus, et pour poursuivre sur la lancée après les succès obtenus, j'ai proposé – et c'est l'une des réformes les plus importantes que j'aie avancées en juillet – de créer un groupe des organismes de développement des Nations Unies, qui serait présidé par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et comprendrait aussi l'UNICEF et le FNUAP; d'autres entités y participeraient en fonction de leurs intérêts et de leurs mandats. Ce groupe est structuré de façon à maintenir et renforcer le caractère distinctif de ses éléments constituants, tout en leur permettant de fonctionner dans un cadre plus unifié, plus coopératif et plus cohérent au siège et sur le terrain. Il a de très grandes chances d'amplifier l'impact des activités de développement des Nations Unies.

* * *

65. Avec 132 bureaux extérieurs desservant plus de 170 pays, le Programme des Nations Unies pour le développement encourage la mise en oeuvre de politiques et de moyens visant l'élimination de la pauvreté et le développement humain durable. En 1996, il a appliqué une nouvelle formule de répartition des ressources, par laquelle près de 90 % de ses ressources de base – soit quelque 850 millions de dollars – vont à des pays à faible revenu. Grâce à des fonds de contributions conditionnelles et des dispositifs de partage des coûts, il a augmenté ses ressources de base d'environ 1,2 million de dollars. Le PNUD continue d'oeuvrer principalement à la mise en place de capacités nationales pour éliminer la pauvreté et créer des emplois et des moyens de subsistance durables. Les projets, l'année passée, ont été exécutés dans plus de 80 pays, et portaient notamment sur les domaines suivants : appui à la gestion économique (36 pays d'Afrique), conception et mise en oeuvre de programmes nationaux de réduction de la pauvreté (Chine, Inde, Mongolie et 23 pays africains), restructuration des dépenses publiques (Burkina Faso), et suivi de l'impact de la réforme économique sur les groupes vulnérables (Mongolie). En 1997-1998, les ressources consacrées aux activités d'intégration des femmes ont été augmentées et représentent désormais un cinquième des fonds de base.

66. Dans le domaine de l'environnement et du développement, en 1996, le PNUD a soutenu les efforts que déployaient les pays en développement pour appliquer la

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et a obtenu du Fonds pour l'environnement mondial 47 millions de dollars pour de nouvelles activités liées aux problèmes environnementaux des pays en développement.

67. En 1996, le PNUD a lancé une Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté. Nombre des projets visaient à aider les partenaires nationaux à évaluer l'ampleur et la répartition de la pauvreté dans le pays, grâce à des études sur les ménages et des moyens analogues. Les bureaux de pays du PNUD aident à établir des rapports nationaux sur le développement humain, qui viennent compléter le *Rapport mondial sur le développement humain*. À la fin de 1996, plus de 50 pays avaient établi leur rapport national sur la question; d'ici à la fin de 1997, une centaine d'autres auront fait de même. Ces rapports aident à organiser des campagnes nationales de lutte contre la pauvreté et servent de base pour en suivre les progrès.

68. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance fait lui aussi partie du noyau du Groupe des organismes de développement des Nations Unies, qui vient d'être créé. En 1996, les dépenses totales du Fonds se sont élevées à 921 millions de dollars, dont tout un tiers venait de sources non gouvernementales ou privées. Environ 70 % des dépenses de programme ont été consacrées aux soins aux enfants et à la protection des enfants dans des pays à faible revenu, qui représentent 70 % de la population infantine du monde. L'Afrique et l'Asie prises ensemble ont reçu environ les deux tiers des dépenses totales. La santé était de loin le principal domaine d'activité, suivie à parts à peu près égales par l'éducation, la nutrition et la mise en place de systèmes d'approvisionnement en eau salubre et de services d'assainissement.

69. Le Fonds participe activement, souvent comme chef de file, aux entreprises menées en coopération dans le contexte plus large des Nations Unies. Il oeuvre notamment – et ce n'est qu'un exemple parmi de nombreux autres – à la prévention et au traitement des principales causes de la mauvaise santé et de la mort d'enfants (infections aiguës des voies respiratoires, diarrhée, paludisme, rougeole, malnutrition, etc.). L'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé ont encouragé une approche intégrée à la prévention et à la gestion de ces maladies infantiles. Il travaille également avec plusieurs autres organismes internationaux et nationaux à réduire la mortalité maternelle. Un certain nombre de pays, notamment le Bangladesh, l'Indonésie, le Mali, la Roumanie et le Viet Nam, ont, à la suite de ces efforts, lancé des programmes combinant une meilleure formation des sages-femmes, un meilleur accès à la planification familiale et aux services de santé des femmes, et de meilleurs soins obstétricaux d'urgence.

70. Le troisième organe formant le noyau du Groupe des organismes de développement des Nations Unies est le Fonds des Nations Unies pour la population. Les contributions annoncées pour 1996 se sont maintenues légèrement au-dessus de 300 millions de dollars. Quelque 47 nouveaux programmes de pays ont été formulés cette année-là. Le FNUAP concentre son activité sur trois grands domaines de programme : santé en matière de reproduction, y compris planification de la famille et hygiène sexuelle; stratégies démographiques et stratégies de développement; et promotion. Le Fonds s'occupe particulièrement d'aider les pays à institutionnaliser la notion de santé en matière de reproduction dans les programmes démographiques nationaux, et d'intégrer ces programmes dans les systèmes de soins de santé primaires. Il a également intensifié ses efforts dans le domaine de la santé en matière de reproduction des adolescents.

71. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est doté d'un double mandat : il travaille à la fois aux secours humanitaires d'urgence et aux activités de développement. Environ un tiers de ses ressources, dont le montant total s'élève à 1,4 milliard de dollars, est consacré au développement. En 1996, le montant des nouveaux engagements en faveur du développement a été nettement moins élevé que les années précédentes. Malgré cela, l'assistance au développement du PAM, apportée sous forme de projets de mise en valeur des ressources humaines, de développement des infrastructures, de développement agricole ou de développement rural, a bénéficié à plus de 20 millions de personnes, dont quelque 40 % se trouvaient en Afrique subsaharienne et un tiers dans la région Asie-Pacifique.

72. Le PAM concentrant ses ressources sur les populations les plus pauvres dans les pays les plus nécessiteux, c'est l'Afrique qui reçoit la plus grande partie de son assistance; en tout, celle-ci a bénéficié à une trentaine de pays d'Afrique subsaharienne. Dans le même temps, cette région a enregistré un certain progrès. L'Éthiopie, qui récemment encore recevait à la fois des secours d'urgence et une assistance au développement, a produit l'année passée un excédent de céréales qu'elle a exporté vers des pays voisins, le Kenya et la Somalie. De même, la production agricole en Côte d'Ivoire, au Ghana et à Maurice a augmenté en moyenne de 4 % par an ces dernières années, contre la moyenne générale de 2 % pour l'Afrique subsaharienne.

73. Les activités de développement du PAM dans la région Asie-Pacifique visent essentiellement à permettre aux pauvres des zones rurales d'obtenir une plus grande sécurité alimentaire. Le PAM appuie donc notamment des projets d'auto-assistance et des plans de crédit en faveur des femmes pauvres (Bangladesh); le renforcement de la capacité des collectivités rurales dans le choix et la mise en

oeuvre de projets d'infrastructure locale et d'activités génératrices de revenus (Chine, Inde et Népal); des programmes de relèvement pour les populations touchées par la guerre (Cambodge); et des projets d'assistance en matière de nutrition et de santé en faveur des groupes vulnérables (Inde et Viet Nam).

74. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le PAM aide les gouvernements et les communautés locales à donner aux ménages les plus pauvres un meilleur accès aux ressources productives, et apporte une aide alimentaire directe grâce à des interventions ciblées dans le domaine des soins de santé primaires, ainsi que de l'éducation préscolaire et primaire.

75. Plusieurs autres organisations contribuent dans une mesure considérable aux efforts des Nations Unies en faveur du développement. On peut citer notamment le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, dont les travaux dans ce domaine viennent appuyer des programmes visant à renforcer la capacité économique des femmes en matière d'entreprise et de production. L'un des aspects essentiels de ces travaux est d'aider à la création et au développement de réseaux internationaux – comme la Coalition internationale pour l'accès des femmes au crédit, qui préconise des approches à l'octroi de micro-crédits qui soient soucieuses d'équité entre les sexes. UNIFEM appuie également des initiatives régionales. La Self-Employed Women's Association en est un bon exemple : l'appui d'UNIFEM a permis à cette organisation de renforcer la campagne qu'elle avait lancée – et qui a été finalement couronnée de succès – pour faire adopter une convention de l'Organisation internationale du Travail sur les travailleurs à domicile. UNIFEM soutient également les efforts déployés par les femmes pour organiser la production et la commercialisation de biens et services.

76. L'impact dévastateur du VIH/sida est un gros obstacle au développement d'un certain nombre de pays à faible revenu. La mission du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) est de diriger, renforcer et appuyer une intervention plus vaste des Nations Unies face à l'épidémie, le but étant de prévenir la transmission du virus, de fournir soins et appui, de réduire la vulnérabilité au niveau des individus et des communautés, et d'atténuer cet impact. Au niveau des pays, l'ONUSIDA a encouragé la création de groupes thématiques sur le VIH/sida, qui doivent coordonner les efforts des Nations Unies à l'appui des actions nationales face au VIH/sida. La mise en commun des données d'expérience et des compétences entre pays revêt une importance critique, de même que la nécessité d'intensifier la collaboration entre les pays sur les nombreux problèmes liés au VIH/sida qui transcendent les frontières. En conséquence, l'ONUSIDA a établi à Abidjan, Bangkok et Pretoria des petites équipes interpays qui travaillent en collaboration étroite avec les organisations

coparrainantes pour mettre sur pied et renforcer des réseaux de ressources techniques et améliorer les capacités nationales de prévention et de soins.

77. En résumé, les divers organismes des Nations Unies s'occupant du développement, parce qu'ils se trouvent confrontés à des tâches titanesques, appliquent des programmes de travail ambitieux, mais sont obligés de le faire avec des ressources très limitées. Mon objectif, en créant le Groupe des organismes de développement des Nations Unies, est de renforcer l'impact de ces ressources en forgeant une collaboration plus étroite entre les éléments constitutifs au niveau stratégique et celui des opérations sur le terrain, et de rendre l'effort général plus efficace en se concentrant sur les compétences de base et en mettant en commun les locaux et les services.

D. Diplomatie préventive, règlement pacifique des différends et désarmement

78. Toutes les sociétés harmonieusement organisées reposent essentiellement sur l'assurance que leurs membres régleront leurs différends sans recourir à la violence. Il existe actuellement dans toutes les parties du monde des régions dans lesquelles il est possible d'escompter un tel changement pacifique – bien qu'il y en ait aussi d'autres où de violents conflits se déroulent entre États ou à l'intérieur de leurs frontières. L'Organisation des Nations Unies a pour objectif essentiel d'élargir le champ des transformations pacifiques en assurant des moyens qui permettent d'endiguer et de résoudre les conflits et de s'attaquer à leurs causes profondes.

79. La prévention des conflits à l'intérieur des États et entre eux exige en premier lieu que l'on accorde une attention permanente aux sources potentielles de tensions et que l'on agisse promptement pour veiller à ce que celles-ci ne se transforment pas en conflits. Durant l'année écoulée, le Secrétariat, en coopération avec d'autres organes du système des Nations Unies, s'est attaché à renforcer son dispositif de surveillance au niveau mondial, qui vise à détecter les menaces contre la paix et la sécurité internationales et à permettre ainsi au Conseil de sécurité de prendre ou d'encourager des mesures préventives.

80. La coopération avec les organisations régionales offre de grandes possibilités. Un excellent exemple en est le maintien de contacts étroits entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dont les secrétariats se consultent presque chaque jour. On citera de même la nomination d'un représentant spécial commun de l'ONU et de l'OUA pour la région des Grands Lacs, M. Mohamed Sahnoun, dont le

mandat et les activités ont été étendus à d'autres pays d'Afrique centrale. La coopération s'est également renforcée entre l'ONU et les organisations sous-régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

81. Dans d'autres continents, l'ONU continue de collaborer étroitement avec l'Organisation des États américains, en particulier en Haïti où la Mission civile internationale, mise en place conjointement par les deux organisations, poursuit ses travaux. Tel est aussi le cas de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Conseil de l'Europe en ce qui concerne les droits de l'homme, l'assistance électorale, le rétablissement de la paix et le développement économique. Nous continuerons à donner suite à cette expérience positive en vue de promouvoir une répartition des tâches plus rationnelle et plus économique entre l'organisation mondiale et les entités régionales, appliquant ainsi effectivement les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

82. En revanche, ce qui s'est passé l'an dernier entre deux pays voisins d'Asie centrale atteste que les progrès accomplis dans le règlement des différends dépendent de certaines conditions. La signature de l'Accord général sur la paix et l'entente nationale au Tadjikistan, bien qu'il n'ait pas entièrement mis fin aux combats, a prouvé que les parties tadjiks avaient à cœur de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Elle a aussi montré que certains pays clefs, tels que la Fédération de Russie et la République islamique d'Iran, étaient prêts à user de leur influence sur les parties afin que le conflit soit résolu dans la paix. En Afghanistan, par ailleurs, malgré les efforts de la Mission spéciale des Nations Unies appuyés par des appels du Conseil de sécurité, les belligérants n'ont guère manifesté d'intérêt pour une solution pacifique et ont poursuivi une guerre civile violente et dénuée de sens. Qui plus est, ils ont été encouragés par certains États Membres qui continuent de les aider sur le plan politique et militaire. Pendant ce temps, le peuple afghan voit son sort s'aggraver. J'ai décidé, au mois de juillet de cette année, d'intensifier les efforts de l'ONU afin d'aider à mettre un terme aux troubles en Afghanistan en chargeant M. Lakhdar Brahimi d'évaluer à nouveau la situation et de recommander un rôle éventuel pour l'Organisation.

83. Je regrette profondément que l'absence de volonté de coexistence pacifique et le fait que certains éléments sont prêts à renverser par la violence un ordre politique négocié aient conduit à de graves revers dans deux pays où l'ONU avait joué un rôle majeur dans le rétablissement de la stabilité après des années de guerre civile. Le coup d'État en Sierra Leone, qui s'est produit en mai, a constitué un acte répréhensible qui a été à juste titre vigoureusement

condamné dans l'ensemble du continent et par toute la communauté internationale. Il a fait gravement reculer les perspectives de stabilité et de développement dans un pays qui en a cruellement besoin. Au Cambodge, la coalition fragile qui avait été mise en place à la suite d'efforts difficiles et coûteux a été ébranlée par les événements violents de juillet.

84. Les problèmes et les crises étroitement liés qui ont submergé la région des Grands Lacs de l'Afrique centrale à la suite de l'abominable tragédie humaine au Rwanda ont exigé en conséquence une démarche intégrée de la part de l'ONU. Une certaine stabilité ayant été rétablie au Rwanda même, mon Envoyé spécial, M. Sahnoun a pris une part intense aux efforts internationaux visant à faire face à la crise qui était sur le point de se produire dans l'est du Zaïre. La rébellion qui y a éclaté a abouti à la prise de Kinshasa et à l'établissement d'un nouveau gouvernement qui a donné au pays le nouveau nom de République démocratique du Congo. M. Sahnoun a collaboré avec le Président Omar Bongo du Gabon afin de trouver une solution pacifique au conflit dans la République du Congo, et il continue d'appuyer les efforts déployés par l'ancien Président Julius Nyerere de la République-Unie de Tanzanie pour amener à la table des négociations les partis politiques burundais.

85. En raison de la nécessité urgente d'examiner de manière approfondie les accusations suivant lesquelles des actes de génocide et des violations du droit international humanitaire avaient été commis dans la République démocratique du Congo, j'ai envoyé une équipe d'enquête afin d'établir les faits. C'est en fin de compte à la population même qu'il appartient uniquement de résoudre les problèmes multiples et profondément enracinés de la région. En même temps, la communauté internationale doit répondre pleinement aux besoins et aux aspirations de cette région en s'engageant à aider et à soutenir à long terme les efforts de paix.

86. Au cours des derniers mois, j'ai également pris un certain nombre d'initiatives en vue de redonner vie à des processus chancelants de règlement de différends de longue date, à savoir au Sahara occidental, à Chypre et au Timor oriental. Dans chaque cas, j'ai nommé un émissaire de haut niveau pour essayer de désembourber la situation. Pour ce qui est du Sahara occidental, j'ai demandé à M. James Baker III d'évaluer, de concert avec les parties, les perspectives d'application du plan de règlement et de me présenter ses recommandations. Il a procédé à plusieurs séries de consultations avec les parties. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental reste en place afin de faciliter la mise en oeuvre d'un règlement.

87. Afin de donner un nouvel élan à ma mission de bons offices au Timor oriental, j'ai nommé M. Jamsheed Marker Représentant personnel du Secrétaire général. Il a engagé une série de consultations intensives avec les Gouvernements indonésien et portugais quant aux moyens de relancer les pourparlers tripartites qui s'étaient tenus sous les auspices de mes prédécesseurs à partir de 1983. Il s'est également rendu au Timor oriental. Sur la base de ces entretiens, j'ai invité les Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et du Portugal à une réunion à New York et ai été encouragé par le fait que les deux gouvernements m'ont assuré que les négociations seraient fructueuses. J'estime également utile de poursuivre au Timor oriental un dialogue ouvert à tous afin de permettre à la population de suggérer des idées concrètes en vue d'une solution durable.

88. Le troisième cas dans lequel j'ai essayé de ranimer un processus de paix moribond concerne Chypre, où une mission de maintien de la paix des Nations Unies joue depuis longtemps un rôle essentiel pour ce qui est d'empêcher la reprise des hostilités. J'ai invité les dirigeants des deux communautés à une série de pourparlers directs – pour la première fois en trois ans – sous la présidence de mon Conseiller spécial pour Chypre, M. Diego Cordóvez. La première série s'est tenue en dehors de New York en juillet et la deuxième en Suisse au mois d'août. Bien qu'ils n'aient pas encore pu s'entendre sur le fond du problème, les deux dirigeants ont réaffirmé leur volonté de parvenir à un accord global en se prévalant de mes bons offices, et j'ai l'intention de poursuivre cette mission.

89. Enfin, le recours à des sanctions obligatoires est un moyen fort utile à la disposition du Conseil de sécurité, qui permet à l'ONU d'exercer des pressions sans recourir à la force. Toutefois, des préoccupations ont été exprimées quant aux conséquences négatives de ces mesures pour les secteurs les plus vulnérables de la population, ainsi qu'au sujet des effets collatéraux sur d'autres États. Le programme de vente de pétrole pour acheter des vivres en Iraq, qui a débuté en décembre 1996 et a été reconduit en juin 1997, constitue la première tentative systématique du Conseil pour répondre aux besoins humanitaires de la population d'un pays qui demeure soumis à des sanctions. J'encouragerai l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à envisager des moyens permettant de faire en sorte que les sanctions constituent un instrument moins brutal et plus efficace.

* * *

90. Durant les 12 derniers mois, des progrès importants ont été accomplis dans le domaine de la réglementation des armements et du désarmement grâce à la conclusion de traités multilatéraux, dans plusieurs cas par l'entremise de la Conférence du désarmement. Des traités portant sur une vaste gamme d'armes de destruction massive ont été

négociés, prorogés ou renforcés, ou sont entrés en vigueur : le nouveau processus institutionnalisé d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été entamé; le Traité historique d'interdiction complète des essais nucléaires a été conclu; la Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur; et les parties à la Convention sur les armes biologiques sont convenues d'intensifier leurs efforts en vue de négocier des dispositions en matière de vérification. Les divers arrangements concernant les zones exemptes d'armes nucléaires ont été consolidés, et la plupart d'entre eux bénéficient maintenant du plein appui des États dotés de l'arme nucléaire. Il conviendrait de maintenir l'élan imprimé par ces succès, en particulier en vue de réduire considérablement le reste des stocks d'armes nucléaires et de les éliminer ultérieurement.

91. Malgré ces progrès, l'absence de normes régissant les armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre, est de plus en plus préoccupante. Presque rien n'a été fait pour enrayer leur prolifération rapide. Cette situation crée un engrenage pervers. D'un côté, les États Membres demandent à l'Organisation de jouer un rôle dans certains conflits armés. À l'heure actuelle, dans au moins 15 de ces conflits, le principal ou l'unique instrument de violence est constitué par des armes légères et de petit calibre qui sont aisément disponibles sur les marchés mondiaux et dont l'exportation donne lieu à une concurrence intense, notamment dans les zones de conflit où l'Organisation s'emploie à promouvoir la paix, – ce qui exacerbe par conséquent l'intensité et la durée des conflits. D'un autre côté, les pertes humaines qui en découlent et les déplacements de population à l'intérieur des pays et dans des régions voisines alimentent à leur tour les crises humanitaires que l'ONU est appelée à atténuer.

92. La communauté internationale se trouve placée devant la tâche ardue de concevoir des moyens permettant d'endiguer la prolifération de ces armes, en particulier dans les zones de conflit. L'un de ces moyens consiste à promouvoir le principe de franchise et de transparence dans le domaine militaire. À cet égard, le Registre des armes classiques de l'ONU bénéficie d'un large appui auprès des États Membres et devrait être renforcé. L'initiative louable récemment prise en Afrique de l'Ouest de déclarer un moratoire sur l'exportation, l'importation et la production d'armes légères constitue une autre mesure constructive.

93. Enfin, les efforts qui sont en cours afin d'interdire les mines terrestres antipersonnel devraient être universellement encouragés et des moyens efficaces permettant d'éliminer ces engins abominables devraient être adoptés dans les plus brefs délais. Les mines terrestres ont été décrites comme des armes qui ne disparaissent pas après la fin d'une guerre : elles restent en place et continuent de tuer et de mutiler quelque 2 000 personnes chaque mois, des civils dans la

plupart des cas. Il convient de noter que d'importants progrès ont peut être enfin une chance d'être accomplis dans ce domaine. Durant l'automne de 1996, divers pays, ainsi que la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, ont apporté un vigoureux élan au mouvement visant à prohiber ces engins, qui est maintenu connu sous le nom de processus d'Ottawa. À l'heure actuelle, 117 États ont déclaré publiquement qu'ils signeraient dans cette ville en décembre 1997, un traité international visant à interdire au niveau mondial la fabrication, la production, l'emploi et l'exportation des mines antipersonnel. J'appuie énergiquement cet effort.

94. Ces nouveaux défis en matière de prolifération des armes, entre autres, exigent que l'Organisation des Nations Unies redouble d'efforts dans ce domaine. Il est maintenant possible d'y parvenir étant donné que le monde n'est plus déchiré par la rivalité des superpuissances. Saisissant cette occasion, j'ai proposé dans mon rapport de juillet sur les réformes de créer un nouveau département du désarmement et de la réglementation des armements, qui permettra à l'Organisation de revenir au centre de la scène pour ce qui est de limiter le caractère destructeur des conflits en mettant un frein à la prolifération des armes qui les alimentent.

E. Action humanitaire

95. Lorsque le règlement pacifique des conflits échoue – ou est délibérément rejeté en tant qu'option fondamentale – et qu'un conflit armé se déclare, l'impact sur les autres États se fait souvent ressentir tout d'abord par un afflux de réfugiés ou par le souci d'améliorer le sort des populations déplacées et autres sinistrés. Les victimes de catastrophes humanitaires dues à l'action de l'homme sont aujourd'hui innombrables. Il est estimé que les populations déplacées par les conflits atteignent le chiffre de 40 millions de personnes, qui risque d'être dix fois supérieur au nombre de victimes des catastrophes naturelles. Les organismes humanitaires des Nations Unies ont pour but de fournir en temps voulu une assistance efficace ainsi qu'une protection à ceux qui en ont besoin et de préconiser le respect des normes humanitaires.

96. L'action humanitaire destinée à aider les personnes touchées par les conflits se déroule dans un contexte de plus en plus complexe, explosif et dangereux. Les missions sont effectuées alors que les structures de l'État sont contestées ou se sont effondrées, que l'ordre public ainsi que les mécanismes d'appui à la société civile n'existent plus et qu'une guerre civile ouverte s'est déclenchée. Cette situation exige que les mesures de secours s'accompagnent d'actions plus globales consistant à promouvoir le règlement politique des conflits, à rétablir les capacités nationales et

à revitaliser l'économie. Il est alarmant de constater que, dans un nombre croissant de cas, les combattants prennent expressément pour cible les populations civiles, que ce soit pour les déplacer par la force, pour s'en servir comme boucliers, pour les terroriser ou pour les anéantir. De même, les missions humanitaires ont été compromises ou bloquées pour des raisons politiques, ont été manipulées à la suite des calculs stratégiques des factions belligérantes ou ont été soumises à des attaques. Ces pratiques déplorables posent de très graves dilemmes politiques et moraux auxquels la communauté internationale doit faire face et trouver une solution.

* * *

97. Le nombre de réfugiés bénéficiant d'une aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est tombé en 1996 de 15,5 millions à 13,2 millions de personnes, en partie à la suite des efforts du HCR visant à assurer des retours librement consentis, mais aussi – et il est regrettable de le constater – en raison de rapatriements et d'évacuations involontaires à grande échelle, en particulier dans la région des Grands Lacs de l'Afrique centrale. Le nombre de personnes déplacées dépasse maintenant sensiblement celui des réfugiés, les estimations allant de 20 à 25 millions de personnes. Le HCR fournit une assistance directe ou indirecte à près de 5 millions de personnes déplacées et à un nombre identique d'anciens réfugiés et d'autres personnes qui en sont à diverses étapes de leur réinstallation. Le Coordonnateur des secours d'urgence s'occupe également des victimes des catastrophes naturelles.

98. Le Programme alimentaire mondial a effectué en 1996 57 opérations de secours, dont six (dans la région des Grands Lacs, en Angola, en Afghanistan, en Iraq, au Libéria et dans l'ex-Yougoslavie) ont représenté plus des deux tiers de tous les secours fournis. Plus de 15 millions de personnes parmi les victimes ayant bénéficié d'une assistance ont été des femmes et des enfants, qui sont généralement les premiers à ressentir les effets de la faim en cas de violence politique, de sécheresse ou d'autre catastrophe. L'UNICEF a continué d'axer ses efforts humanitaires considérables sur la nutrition, la santé, l'hygiène et l'éducation des enfants en situation d'urgence. Le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et l'UNICEF ont collaboré à un important rapport d'experts destiné à la Troisième Commission de l'Assemblée générale et consacré à l'Impact des conflits armés sur les enfants, qui est l'analyse la plus complète qui ait jamais été entreprise dans ce domaine. Le Fonds des Nations Unies pour la population a conclu l'an dernier un accord avec le HCR afin de fournir d'urgence aux personnes déplacées et aux réfugiés des soins de santé en matière de reproduction. De plus, le Programme ONUSIDA a établi des directives à l'intention des gouvernements et des

organismes coopérants afin de leur permettre d'adopter les mesures nécessaires pour freiner les épidémies de SIDA dans des situations d'urgence et de soigner les personnes déjà atteintes.

99. La mission humanitaire la plus ancienne de l'ONU est l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui, tout en assurant à 3,4 millions de réfugiés des services essentiels en matière d'éducation, de santé, de secours et de protection sociale a entrepris tout un nombre de projets visant à développer l'infrastructure, à améliorer les conditions de vie et à créer des possibilités d'emploi. La réinstallation de l'Office de Vienne à Gaza, en juillet 1996, a contribué à renforcer les relations de l'Office avec l'Autorité palestinienne. Cependant, la stagnation des contributions des donateurs, combinée à l'accroissement régulier de la population bénéficiaire a conduit à une baisse quantitative et qualitative des services fournis.

100. Bien après que de nombreux conflits ont été réglés, les mines terrestres antipersonnel demeurent un fléau humanitaire permanent. Le processus d'Ottawa mentionné dans la section précédente, vise à interdire la fabrication, la production et l'emploi de ces engins. Il n'en reste pas moins que l'action humanitaire visant à réduire le danger des mines existantes doit se poursuivre sans relâche. La sensibilisation aux mines et le déminage, y compris les relevés techniques et les opérations de vérification, ainsi que le marquage et l'enlèvement des champs de mines, exigent des ressources beaucoup plus importantes. Il est essentiel d'assurer une formation et de transférer des compétences aussi bien techniques qu'administratives dans ce domaine.

101. Le succès de l'action des Nations Unies face aux situations d'urgence complexes et aux catastrophes naturelles dépend de manière critique des ressources humaines, matérielles et financières disponibles. Entre septembre 1996 et août 1997, le Département des affaires humanitaires a lancé 13 appels globaux au nom du système des Nations Unies afin de répondre aux besoins d'environ 17 millions de personnes en Afghanistan, en Albanie, en Angola, dans la région des Grands Lacs, au Libéria, dans la République populaire démocratique de Corée, en Sierra Leone, en Somalie, au Soudan, au Tadjikistan, dans la région de la Tchétchénie et dans l'ex-Yougoslavie. Les besoins financiers concernant deux appels – pour la région des Grands Lacs et pour l'ex-Yougoslavie – ont représenté près de la moitié du montant demandé de 1,8 milliard de dollars. Une contribution totale de 727 millions de dollars a été annoncée ou maintenue.

* * *

102. Au cours de l'année passée, le système des Nations Unies a continué d'améliorer sa capacité d'apporter une assistance humanitaire. Le Comité permanent interorganisations a joué un rôle essentiel à cet égard. Des progrès ont été accomplis dans le renforcement des capacités concernant l'alerte rapide, les plans de circonstance et les systèmes d'information. Par exemple, les principaux organismes humanitaires ont mis au point des méthodes de planification de contingence et ont entrepris des actions conjointes de planification dans la région des Grands Lacs, en Afrique de l'Ouest et en Asie centrale.

103. Afin d'assurer la continuité de la collaboration, les principaux organismes ont élaboré des protocoles d'accord qui définissent les divers rôles, soutiennent le principe de responsabilité et mettent en place des systèmes de moyens en attente. De même, la liaison entre ces organismes et les organisations non gouvernementales s'est davantage généralisée sur le terrain grâce à des réunions mensuelles d'«interaction» à New York et à des réunions correspondantes à Genève. S'agissant de la détérioration rapide de la situation dans la région des Grands Lacs, un coordonnateur régional des secours humanitaires a été nommé afin d'assurer immédiatement la coordination stratégique des efforts des Nations Unies concernant l'ensemble de la zone, y compris le Burundi, l'est de la République démocratique du Congo et le Rwanda, ainsi que les réfugiés en République-Unie de Tanzanie.

104. Pour ce qui est de la mobilisation des ressources, une évaluation générale du processus d'appel global a été entreprise en 1996 dans le cadre d'une étude du Conseil économique et social. Ce processus vise non seulement à coordonner les fonds nécessaires mais aussi à fixer un ordre de priorités. À la suite de l'étude, le processus a été élargi de manière à inclure des objectifs de relèvement à plus long terme, consistant par exemple, à réinsérer les soldats démobilisés et les réfugiés, à renforcer les capacités administratives des États concernés et à faciliter le passage à la phase du développement. De même, le processus portera, le cas échéant, sur les besoins financiers des opérations sur le terrain concernant les droits de l'homme.

105. L'intérêt et le rôle croissants du Conseil de sécurité dans le domaine humanitaire constituent un autre événement positif et opportun. Il promet une approche plus intégrée à l'égard du règlement des conflits, dont tous les aspects – politique, action humanitaire, développement et droits de l'homme – sont pris en compte d'une manière synergique.

106. Néanmoins, l'expérience récente a montré que des arrangements institutionnels encore plus efficaces demeureraient nécessaires. En particulier, j'estime que le rôle opérationnel du Département des affaires humanitaires est problématique. Le Département a entrepris des tâches

opérationnelles de manière limitée et ponctuelle, sans être suffisamment équipé à cette fin, ce qui a empêché le Coordonnateur des secours d'urgence d'exercer ses fonctions essentielles touchant la mise au point des politiques, la mobilisation et la coordination de l'action humanitaire d'urgence. En conséquence, dans mon rapport de juillet sur les réformes, j'ai annoncé que le Département serait remplacé par un Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence, de dimension plus réduite, qui s'occuperait exclusivement de ces fonctions de base, les activités opérationnelles du Département étant transférées ailleurs. Cette réorganisation est maintenant en cours.

* * *

107. Comme il a été noté au début de la présente section, certaines situations de conflit récentes présentent une caractéristique alarmante, à savoir que dans leur recherche de l'avantage stratégique, les combattants se sont mis à impliquer, donc à manipuler, la présence humanitaire. Ce qui est encore pire, les populations civiles sont maintenant directement visées et les membres des organismes humanitaires ont fait l'objet d'actes de harcèlement, de prises d'otages et de viols, voire de meurtres. L'aide des États Membres est nécessaire pour lutter contre la multiplication des attaques de personnes innocentes et contre les manquements aux normes internationales. À titre de première mesure, le Conseil de sécurité a récemment condamné fermement les attaques commises contre les réfugiés et autres populations civiles et a demandé aux parties en conflit de respecter rigoureusement les règles du droit humanitaire. Il est donc nécessaire d'effectuer une évaluation d'ensemble des aspects moraux, stratégiques et sécuritaires de ces menaces dirigées contre l'essence même de la mission humanitaire des Nations Unies.

F. Maintien de la paix et consolidation de la paix après les conflits

108. Le maintien et le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales sont l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Bien que le système de sécurité collective envisagé par la Charte ne se soit pas encore concrétisé, l'Organisation a lancé au fil des ans d'importantes innovations, dont l'instrument de maintien de la paix est un exemple. Dans l'euphorie qui a suivi immédiatement la fin de la guerre froide, on s'est exagéré les possibilités d'étendre le champ des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; la conscience qu'on a prise

dernièrement des limites de telles opérations conduit toutefois peut-être à pécher par excès inverse.

109. La tâche, déjà difficile, a encore été compliquée, il est vrai, par le fait que de très nombreux conflits qui ont éclaté après la fin de la guerre froide ont pris la forme de violences internes entre des factions et de guerres civiles qui ont de graves répercussions externes. On a toutefois tiré de l'expérience de ces derniers temps d'utiles enseignements qui permettent de continuer à parfaire et adapter le maintien de la paix et ses structures d'appui institutionnel; la consolidation de la paix après les conflits a de son côté pris une place croissante dans la panoplie des moyens dont dispose l'Organisation pour instaurer une paix plus durable.

* * *

110. La communauté internationale a fini par mieux comprendre les limites en même temps que l'utilité certaine des opérations de maintien de la paix. Les échecs passés ont permis aux États Membres de mieux discerner à quoi on s'expose en lançant des opérations dont les ressources ne sont pas à la hauteur du mandat. Nous avons appris aussi que l'inaction face à la violence massive et aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales n'est pas une option acceptable (ni d'ailleurs viable). Si la paix est beaucoup moins coûteuse que la guerre, il ne faut pas s'imaginer pour autant qu'elle soit réalisable à bon marché.

111. À l'heure actuelle 22 500 soldats et agents de la police civile environ participent à 16 missions entreprises dans divers pays du monde. Ces missions sont gérées par le Département des opérations de maintien de la paix, dirigé depuis février 1997 par M. Bernard Miyet, Secrétaire général adjoint, et aident toutes à stabiliser des situations explosives. Dans de nombreux cas, l'Organisation

des Nations Unies coopère étroitement avec des organisations régionales. Nous ne mentionnerons que rapidement ici ou ailleurs dans le présent rapport les principaux faits nouveaux qui se sont produits depuis la présentation du dernier rapport.

112. Dans les Balkans, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et son Groupe international de police oeuvrent, en étroite coopération avec la Force de stabilisation de l'OTAN, à concrétiser les engagements pris à Dayton (Ohio). L'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental a atteint des objectifs importants en assurant la démilitarisation des forces serbes locales et en facilitant les élections d'avril 1997. La Force de déploiement préventif des Nations Unies s'acquitte de son côté de son mandat dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, et la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka continue de surveiller la situation dans cette région.

113. En Géorgie, la Mission d'observation des Nations Unies a coopéré avec les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants pour permettre aux parties de rechercher une solution politique. La Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan a appuyé le processus de paix qui a abouti à l'accord général de paix signé à Moscou en juin 1997. En Haïti, les Nations Unies aident à reconstituer les forces de police du pays et oeuvrent avec l'Organisation des États américains dans le domaine des droits de l'homme. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan continue d'exercer ses fonctions. Les parties se proposent de reprendre le dialogue, ce dont je ne saurais trop me féliciter.

114. La Mission d'observation des Nations Unies au Libéria approche de la fin de son mandat qu'elle a accompli en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et qui consistait à surveiller le cessez-le-feu et à vérifier les opérations de désarmement et de démobilisation. Ses activités ont préparé le terrain aux élections et à l'installation d'un nouveau gouvernement dans le courant de l'été de 1997. En Afrique toujours, la Mission de vérification des Nations Unies en Angola III a pu être remplacée par une opération de suivi plus restreinte. Étant donné toutefois que le processus de paix en Angola semble se trouver dans une impasse, il faudra redoubler d'efforts pour consolider la réconciliation nationale et surveiller la situation dans le domaine des droits de l'homme.

115. Le Moyen-Orient reste à l'heure actuelle l'un des foyers de tension les plus critiques dans le monde. J'espère que le processus de paix israélo-palestinien reprendra souffle et ira résolument de l'avant. Les Nations Unies contribuent à assurer la stabilité dans la région grâce aux activités humanitaires entreprises par l'UNRWA (comme

nous l'avons vu dans la section précédente); à l'action axée sur le développement que mène le Coordonnateur spécial, question que nous aborderons un peu plus loin; et à trois missions de maintien de la paix : l'Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et la force intérimaire des Nations Unies au Liban. Avec la coopération d'Israël et de la République arabe syrienne, la FNUOD a pu mener sa tâche à bien dans les hauteurs du Golan. Dans le sud du Liban, en revanche, les hostilités se sont poursuivies entre les forces israéliennes, avec leurs auxiliaires, et les groupes libanais. Ailleurs au Moyen-Orient, la Mission des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït contribue à assurer la stabilité dans sa zone de déploiement.

116. Durant l'année écoulée, l'Organisation a en outre planifié et préparé une mission en Sierra Leone qu'elle n'a finalement pas déployée; effectué une bonne partie du travail préparatoire à l'envoi éventuel de missions au Burundi, dans la République démocratique du Congo et la République du Congo; mis sur les rails et mené à terme une mission d'observation au Guatemala.

117. Étant donné les efforts que la communauté internationale déploie à l'heure actuelle pour renforcer l'ONU, il importe au plus haut point que l'Organisation reste capable de planifier, gérer et mener des missions de maintien de la paix et que ses capacités dans ce domaine soient même améliorées. Le Secrétariat est en train de revoir les règles et procédures pesantes ou mal adaptées qui régissent l'appui aux opérations sur le terrain, telles que les règles s'appliquant au recrutement, aux achats et à l'examen des demandes de dédommagement de tiers. Nous étudions aussi les moyens d'unifier l'action de tous les organismes des Nations Unies qui participent aux activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix, sur le terrain comme au Siège. La création au Secrétariat d'un Comité exécutif pour la paix et la sécurité est un pas important dans cette voie.

118. D'autres mesures relèvent de la juridiction des États Membres. Bon nombre des structures et fonctions qui sont essentielles aux opérations de maintien de la paix ne sont pas financées par des contributions stables et beaucoup de tâches essentielles sont accomplies par du personnel que les États Membres mettent temporairement à la disposition de l'Organisation des Nations Unies : c'est le cas de la moitié des Administrateurs qui composent le Département des opérations de maintien de la paix. L'Organisation doit disposer pour le maintien de la paix d'une base stable de ressources budgétaires qui tiennent compte de ses besoins réels en personnel. De même, la mise en oeuvre de la proposition tendant à créer un état-major de mission à déploiement rapide, autour duquel les éléments des opéra-

tions de maintien de la paix pourraient être assemblés, est tributaire de la détermination des États Membres de consacrer les ressources financières requises.

119. On étudie à l'heure actuelle d'autres éléments d'une capacité de déploiement rapide. Un certain nombre d'États constituant des unités militaires qui pourraient être déployées, sans retard indu, sur décision du Conseil de sécurité. Un groupe d'États composé de l'Autriche, du Canada, du Danemark, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Suède ont signé en décembre 1996 une lettre d'intention relative à la constitution d'une brigade d'intervention rapide dans le cadre des accords sur les forces en attente des Nations Unies. Certains de ces États ont depuis lors progressé vers cet objectif. Si on se félicite hautement de cet état de choses, il faut bien dire cependant que l'ONU continuera à ne disposer effectivement de troupes que tout autant que les divers gouvernements seront prêts à les lui fournir dans chaque cas.

120. L'une des priorités essentielles pour cette année est de tirer parti de l'expérience acquise en matière de déploiement, en Géorgie, au Libéria et dans l'ex-Yougoslavie, par exemple, pour mettre au point une doctrine et des directives qui permettront à l'Organisation des Nations Unies d'être désormais mieux préparée à des partenariats de ce genre avec des organisations régionales. Veiller à ce que les stratégies humanitaires et les objectifs du développement à plus long terme soient pleinement intégrés à l'effort général de maintien de la paix est une autre grande priorité de l'année à venir. Voilà donc les problèmes qu'il nous faudra résoudre tandis que nous cherchons à adapter l'outil essentiel des Nations Unies que constitue le maintien de la paix aux crises d'aujourd'hui et de demain et nous employons à créer un système de sécurité collective pour le XXI^e siècle.

* * *

121. Le système des Nations Unies dans son ensemble s'attache plus que jamais à consolider la paix, en s'efforçant d'identifier et d'appuyer les structures qui doivent permettre de renforcer et de consolider la paix. L'expérience démontre que maintenir la paix de manière à éviter le retour d'un conflit armé est une condition nécessaire mais non suffisante de l'instauration d'une paix juste et durable. D'autres domaines d'activité peuvent s'y ajouter, comme la sécurité militaire, le respect de la loi et le maintien de l'ordre, les droits de l'homme, les réfugiés et les personnes déplacées, les élections, l'administration locale, les services publics, la santé, l'enseignement, les finances, les douanes et accises, la reconstruction et, plus généralement, tout ce qui doit permettre à la société de renouer avec une certaine normalité. Aucune autre institution dans le monde ne possède l'expérience, la compétence, la capacité d'appui logistique et

de coordination et l'universalité dont l'Organisation des Nations Unies fait preuve dans l'accomplissement de ces tâches.

122. Pour illustrer ce que signifie concrètement la consolidation de la paix, on peut citer le cas du Guatemala, où l'Organisation a contribué à mettre fin au dernier conflit qui subsistait en Amérique centrale grâce à la signature, le 29 décembre 1996, de l'accord de paix définitif. L'Organisation, qui avait vérifié les droits de l'homme au Guatemala depuis 1994, a été chargée par l'Assemblée générale de vérifier également les accords finals. Le cessez-le-feu et la démobilisation des combattants ont été réalisés dans le délai prévu de 60 jours. Outre la promotion des droits de l'homme, les accords visent à renforcer les institutions démocratiques et l'administration de la justice, à améliorer le système électoral, à réduire les inégalités économiques et sociales en vue de permettre une meilleure participation des citoyens à tous les niveaux et à définir le nouveau rôle de l'armée dans la société. L'application des accords devra être vérifiée par l'Organisation jusqu'à l'an 2000. Il s'agit là d'un défi de taille qui exigera la pleine coopération de la population guatémaltèque, ainsi que l'appui soutenu des organismes des Nations Unies et de la communauté internationale.

123. En dehors de ces objectifs globaux, l'Organisation a participé en Angola, au Mali et au Nicaragua à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants dans la société civile. Il s'agit de cantonner ceux-ci, de les désarmer, de les démobiliser et de les rapatrier, ainsi que de faciliter leur réinsertion socio-économique. Ailleurs, notamment au Rwanda, l'Organisation s'est efforcée de fournir une assistance et une formation techniques afin de renforcer le pouvoir judiciaire et d'appuyer la police.

124. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que les efforts de développement doivent se poursuivre pendant les périodes de crise et continuer à bénéficier d'un soutien résolu. Aussi les institutions compétentes des Nations Unies ont-elles conçu des interventions axées sur le développement pour éviter de retomber dans des situations de crise. En 1996-1997, de nombreux projets ont été mis en oeuvre par le PNUD, le HCR, l'UNICEF, le PAM et UNIFEM. J'ai pris des mesures pour faire en sorte que le système des Nations Unies dans son ensemble soit en mesure de faire face de manière unifiée et cohérente aux défis de la consolidation de la paix après les conflits et ai assigné au Département des affaires politiques le rôle de centre de coordination pour la consolidation de la paix après les conflits, sous la direction de Sir Kieran Prendergast, qui nous a rejoints en mars 1997.

125. La Commission spéciale des Nations Unies s'est vu confier un mandat unique et limité aux aspects strictement

militaires de la consolidation de la paix, consistant à vérifier les renseignements exhaustifs, finals et complets que l'Iraq doit communiquer concernant ses programmes dans le domaine des armes prohibées. Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a estimé à deux reprises devoir condamner l'Iraq, la première fois parce que la Commission spéciale avait été empêchée de vérifier la destruction des moteurs de missile, et la seconde fois parce que sa liberté de mouvement avait été contrariée et qu'elle s'était vu refuser l'accès aux sites pertinents. La Commission spéciale a identifié les problèmes importants qui continuent de se poser et auxquels il faudra remédier dans les mois à venir.

126. Le Bureau du Coordonnateur spécial présente un cas également unique, mais très différent. Le Bureau fournit des orientations générales aux programmes et organismes des Nations Unies en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza et s'emploie, en collaboration étroite avec la Banque mondiale, à aider l'Autorité palestinienne à réaliser une approche intégrée du développement et à mettre en place une économie autonome, ainsi que des institutions administratives efficaces.

127. L'édification d'une paix juste exige également que l'obligation de rendre compte d'injustices passées soit assortie de mécanismes efficaces. Dans de nombreux cas, les moyens nationaux existent et suffisent, même si une assistance internationale ne serait pas superflue, mais certaines violations des droits de l'homme fondamentaux sont à ce point massives et certains actes de violence à ce point monstrueux qu'ils font outrage à l'humanité tout entière et que l'humanité tout entière se doit de réagir. Des mesures importantes ont été prises à cet effet au cours des dernières années.

128. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a créé l'événement en 1997 en rendant son premier jugement et en prononçant la première peine. En outre, l'arrestation de trois accusés et leur transfert à La Haye ont marqué un tournant dans les relations du Tribunal avec les forces internationales et les autorités nationales. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a comblé le retard imputable à des lacunes en matière de gestion et d'administration; trois procès y sont en cours et 21 accusés attendent de passer en jugement.

129. Enfin, le Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale est en train de mettre la dernière main à un texte consolidé de projet de statut. Je suis convaincu que la création d'une telle juridiction contribuerait de manière significative à la consolidation de la paix après les conflits, découragerait à l'avenir toute violence génocide et marquerait une étape importante dans l'instauration de la primauté du droit sur le plan international. J'approuve et appuie la création d'une telle cour par

une conférence internationale qui doit se réunir en 1998. La création de la cour à la fin d'un siècle qui a été un des siècles les plus sanguinaires de l'histoire permettrait d'ancrer plus solidement le prochain siècle dans le domaine de la raison.

G. Les nouvelles menaces transnationales

130. Les moyens de communication et la mobilité qui permettent aux acteurs de la société civile de fonctionner sur un plan mondial sont aussi ceux qui permettent aux acteurs de la «société in civile» de faire de même. Dans un monde aux frontières de plus en plus poreuses, la sécurité nationale, le développement économique, la démocratie et la souveraineté sont en butte à des menaces nouvelles provenant de réseaux transnationaux de criminalité, de trafic de drogue, de blanchiment d'argent et de terrorisme. En regroupant en une seule entité – le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, basé à Vienne – les fonctions correspondant à la lutte contre ces divers délits, et en nommant pour diriger le Bureau le sénateur Pino Arlacchi, expert de la criminalité organisée, j'ai cherché à faire en sorte que l'ONU soit mieux à même de contribuer à endiguer cette menace qui ne cesse de croître.

* * *

131. L'ONU et les institutions spécialisées jouent depuis longtemps un rôle central dans la lutte contre le terrorisme international. Douze traités multilatéraux ainsi qu'une déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international ont été adoptés, concernant différents aspects du terrorisme. L'Assemblée générale a examiné le régime juridique ainsi constitué pour en déceler les carences éventuelles et, en 1996, elle a créé un Comité spécial chargé d'élaborer deux nouvelles conventions internationales, l'une pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et l'autre pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Le Comité spécial devra aussi compléter le cadre juridique offert par les conventions relatives au terrorisme international.

* * *

132. La criminalité organisée se répand dans le monde entier, surtout dans les pays en développement et les démocraties nouvelles, particulièrement vulnérables du fait de la faiblesse de leurs institutions. Désireux de remédier à ce problème, les États Membres ont adopté en 1994 la Déclaration politique de Naples et le Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée, priant les

gouvernements d'harmoniser leur législation et de faire en sorte que leur système judiciaire ait les moyens de prévenir et de maîtriser ce type de criminalité.

133. Sous les auspices de la Commission pour la prévention du crime et de la justice pénale, une série de mesures d'ordre pratique ont été prises et des protocoles juridiques ont été adoptés, pour promouvoir la réalisation des objectifs du document de Naples, y compris la mise en place de bases de données et la conclusion d'accords relatifs à des activités de suivi et à des échanges d'informations. À sa sixième session, au printemps de 1997, la Commission a examiné le projet d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée et elle s'est prononcée sur certains aspects du texte, tels que corruption, introduction clandestine d'étrangers et trafic d'enfants.

134. Au cours de l'année, la Division de la prévention du crime et de la justice pénale au Secrétariat a aidé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à mettre au point et à appliquer une convention régionale sur l'assistance mutuelle en matière de criminalité et elle a commencé à élaborer un cadre régional de coopération en matière d'extradition. Elle a aussi aidé le Gouvernement sud-africain à mettre au point un programme de protection de témoins, le Gouvernement kirghize à établir, au sein du Ministère de l'intérieur, un département consacré à la lutte contre la criminalité organisée et le Gouvernement roumain à renforcer les moyens dont dispose le système de justice pénale pour prévenir et réprimer la corruption et la criminalité organisée. Elle a aussi évalué les besoins dans les pays suivants : Angola, Argentine, Arménie, Bolivie, Géorgie, Guinée, ex-République yougoslave de Macédoine, Pakistan et Togo.

* * *

135. Pour lutter contre le trafic et l'abus des drogues, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) cherche à promouvoir le respect et l'application des instruments internationaux de lutte contre la drogue, en particulier la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, cadre principal de la coopération internationale. En 1996, le Programme a aidé 15 gouvernements à rédiger des lois et règlements nationaux de lutte contre la drogue et à les mettre en oeuvre, y compris grâce à des stages de formation destinés au personnel de la police et de l'administration, aux juges, aux magistrats et aux procureurs.

136. En coopération avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le Programme a aussi aidé certains gouvernements à éviter que des drogues et des précurseurs ne soient détournés vers le marché illicite. Des programmes régionaux ont été entrepris à cette fin dans l'Asie du Centre,

l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Ouest. Le Programme a également publié une étude approfondie sur la fabrication illicite, le trafic et l'abus de toute une gamme de stimulants, en particulier les amphétamines, et envisagé des mesures propres à lutter contre cette menace nouvelle.

137. Pour aider les gouvernements à lutter contre le trafic de la drogue, des conseillers régionaux du PNUCID ont offert des services consultatifs et une assistance technique sur les méthodes de détection et de répression en Afrique de l'Est, en Afrique australe, en Amérique latine et dans l'Asie du Sud-Est. Au total, 16 programmes ont été lancés cette année, l'appui offert servant surtout à la formation des agents de police et de douane de façon qu'ils soient mieux à même d'intercepter et de saisir les drogues. Le PNUCID a également encouragé une coopération transfrontière entre services de répression, y compris aux frontières entre l'Iran et le Pakistan d'une part et entre l'Inde et le Pakistan d'autre part. Des plans d'action régionaux, par exemple en Afrique et dans les Caraïbes, offrent eux aussi des cadres de coopération et d'assistance mutuelle.

138. La coopération avec d'autres organismes a un effet de multiplication dans la lutte contre la drogue. Aussi le PNUCID a-t-il signé avec l'Organisation mondiale des douanes un mémorandum d'accord qui pose les principes de base de la coopération entre les deux entités. Celles-ci ont collaboré à la mise en place d'un réseau de bureaux régionaux d'échanges d'informations et elles ont offert une assistance à 15 États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour les aider à détecter les nouvelles tendances du trafic de la drogue. La coopération a aussi été resserrée entre le PNUCID et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol).

139. Ces dernières années, les trafiquants ayant de plus en plus recours à des navires commerciaux pour transporter de grandes quantités de drogues depuis les pays d'origine jusqu'aux marchés, le PNUCID a lancé des programmes qui visent à renforcer les moyens dont disposent les gouvernements pour lutter contre le trafic illicite en mer et dans les ports.

140. La réduction de la demande est un élément indispensable des stratégies de lutte contre le trafic de la drogue. Malheureusement, les gouvernements n'ont souvent pas les ressources, les moyens et le personnel nécessaires pour mettre au point et appliquer des programmes durables de prévention de l'abus des drogues et de traitement et de

réadaptation des toxicomanes. L'appui offert par le PNUCID vise essentiellement à mobiliser la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales et les entreprises, ces dernières au moyen de programmes de prévention exécutés sur le lieu de travail.

141. Le PNUCID contribue aussi à des programmes de cultures de remplacement qui visent à desserrer la mainmise des trafiquants dans les régions où sont cultivées illégalement des plantes servant à la fabrication de stupéfiants, en particulier le cocaïer et le pavot à opium. En 1996, il a lancé en Afghanistan un programme de coopération technique d'un montant de 15,9 millions de dollars, qui doit se poursuivre pendant quatre ans, et un autre programme de production de cultures de remplacement dans la région de Wa, au Myanmar.

142. Pour priver les trafiquants de drogues du pouvoir économique et de l'influence que leur procure le produit de leurs activités illégales, le PNUCID aide les gouvernements à lutter contre les opérations de blanchiment de l'argent et à confisquer les produits du trafic de la drogue. Ainsi il offre financement et appui à un programme mondial, d'un montant de 4,3 millions de dollars, qui vise à améliorer la capacité des services de détection et de répression, y compris par la création de services de renseignements financiers à même de réduire la vulnérabilité des mécanismes financiers. Ce programme sera exécuté en coopération étroite avec d'autres organisations et entités touchées par le phénomène du blanchiment de l'argent. C'est là néanmoins une tâche qui reste gigantesque, dans la mesure où le libre jeu du marché et les télécommunications ultrarapides ainsi que les énormes ressources dont ils disposent donnent aux criminels la possibilité de diversifier leurs opérations, d'en réduire les risques et de renforcer au maximum leur rentabilité.

H. Affaires juridiques, gestion et communication

143. Des normes et instruments juridiques qui soient applicables à tous et respectés universellement, un sentiment clair de la mission à accomplir et une conscience professionnelle très élevée, ainsi que des moyens efficaces de faire connaître les objectifs de l'Organisation et ses activités – ce sont là des éléments sans lesquels l'ONU ne pourrait guère espérer satisfaire les besoins et les aspirations des pays et des peuples. Or, dans chacun de ces domaines, des progrès sensibles ont été accomplis au cours de l'année : la cause du droit international a progressé dans plusieurs secteurs importants, la qualité de nos systèmes de gestion s'est améliorée et le message diffusé pour faire connaître les

activités de l'Organisation s'est affiné. Tous ces progrès permettront de mettre en place une infrastructure porteuse grâce à laquelle les activités opérationnelles des Nations Unies pourront atteindre les résultats recherchés.

* * *

144. Le Bureau des affaires juridiques contribue aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies directement, de par l'application de son mandat même, et indirectement de par le soutien qu'il offre à tous les autres éléments de l'Organisation.

145. Dans son rôle direct, le Bureau, par l'intermédiaire de sa Division de la codification, participe activement aux activités menées pour créer une cour criminelle internationale et élaborer de nouveaux instruments juridiques de lutte contre le terrorisme, dont il est question plus haut. Le Service du droit commercial international a continué à aider la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international à supprimer les obstacles au commerce international, en harmonisant et unifiant progressivement les textes juridiques dans ce domaine. Ainsi, à sa session de 1997, la Commission a adopté une loi type sur les aspects transnationaux de l'insolvabilité afin d'encourager l'adoption de mesures législatives consacrées aux cas où le débiteur insolvable a des avoirs dans plus d'un État. Des questions nouvelles, telles que celle des signatures numériques, sont à l'étude. Sur la base d'un projet établi par la Commission du droit international, l'Assemblée générale a adopté en mai 1997 une Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

146. L'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention a amené l'Organisation à refondre le programme d'information, de conseil et d'assistance qu'elle exécute dans ce domaine. Le Bureau des affaires juridiques dessert les divers organes créés par la Convention, y compris la Commission des limites du plateau continental, qui a été créée et a tenu sa première session en juin 1997; l'Autorité internationale des fonds marins, qui a terminé ses travaux d'organisation et a commencé à fonctionner; enfin, le Tribunal international du droit de la mer, qui devrait faire de même en 1998.

147. Dans son rôle de soutien, le Bureau des affaires juridiques a exécuté des travaux de recherche et donné des avis sur des questions de droit international privé et public; fourni des conseils et des services concernant les opérations de maintien de la paix; et offert des directives à de nombreux organes subsidiaires. Le Bureau a aussi contribué à la coordination des services juridiques des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies.

148. Le Bureau a participé à l'un des principaux aspects principaux du processus de réforme – la rédaction et l'élaboration d'un nouveau code de conduite destiné au personnel des Nations Unies, qui sera soumis à l'Assemblée générale pour examen. Le code énonce les valeurs inhérentes à la notion de fonction publique internationale, ainsi que les droits et obligations fondamentaux des fonctionnaires internationaux. Ces nouvelles dispositions sont également destinées à rendre les fonctionnaires comptables de leurs actes.

149. L'une des principales responsabilités que la Charte confie au Bureau consiste à enregistrer et publier les traités internationaux conclus par les États Membres. Le Bureau a continué à réduire les retards accumulés par sa Section des traités, et espère venir à bout de cette tâche en quelques années. Parallèlement, il a pris des dispositions pour que la collection des traités puisse être consultée sur support électronique, de façon qu'un public plus large ait accès à cette source précieuse d'information – non plus seulement les diplomates et les juristes internationaux, mais aussi les organisations non gouvernementales, les entreprises du secteur privé, les universitaires et d'autres intéressés, et ce dans le monde entier.

* * *

150. Le Département de l'administration et de la gestion a accéléré la mise en application du plan de gestion de l'Organisation, qui vise à apporter des améliorations dans cinq domaines fondamentaux et interdépendants : ressources humaines, programme de travail sous tous ses aspects, information, technologie et structure des coûts. La situation financière de l'Organisation était elle aussi une source majeure de préoccupation, et les différentes mesures de réforme et de restructuration annoncées tout au long de l'année ont imprimé un nouvel élan à ces efforts.

151. Afin d'améliorer la gestion des ressources humaines, le Département a continué de renforcer les moyens internes de développement institutionnel, de perfectionnement du personnel et de planification. Des séminaires orientés sur l'action ont été organisés. Les initiatives en matière de perfectionnement du personnel ont été axées sur l'enrichissement des compétences, le renforcement du principe de responsabilité et la délégation de pouvoirs. Cependant, les efforts du Secrétariat ont été contrecarrés par les règles et réglementations d'une extrême complexité qui gouvernent les ressources humaines et les activités financières. La surveillance toujours plus tatillonne exercée par les organes intergouvernementaux, à laquelle sont venus se superposer de nouveaux mécanismes de contrôle, n'a fait qu'exacerber la situation.

152. La gestion du programme de travail de l'ONU a bénéficié des progrès appréciables réalisés en ce qui concerne la révision du mode de présentation du plan à moyen terme, qui est la principale directive définissant l'action de l'Organisation et qui constitue le cadre de l'élaboration de ses budgets biennaux. Néanmoins, comme par le passé, les États Membres ont éprouvé de grandes difficultés à se mettre d'accord sur les impératifs stratégiques.

153. L'efficacité de la gestion dépend dans une très large mesure de la disponibilité de l'information. La portée du Système intégré de gestion (SIG) a été élargie et le Système est entré en application dans cinq lieux d'affectation. Situé au coeur de toutes les démarches de l'Organisation dans le domaine administratif – personnel, finances, achats –, le SIG est en passe de devenir l'ossature administrative de nos opérations dans le monde entier. Plusieurs autres entités et institutions spécialisées ont adopté ce système, ou envisagent de le faire, ce qui donne à penser qu'on n'est plus très éloigné du moment où, dans tous les organismes des Nations Unies, les responsables se rallieront à une norme commune, unificatrice et efficiente.

154. La nécessité de disposer de services d'appui électronique s'est intensifiée de manière spectaculaire, ce qui a exigé l'établissement d'une infrastructure technologique élargie et plus complexe, laquelle compte au nombre de ses applications – outre le SIG – Internet et Intranet, ainsi que des technologies nouvelles telles que les téléconférences et la traduction à distance. Un plan stratégique de développement de ces technologies a été conçu et mis en place, et des progrès considérables ont été accomplis s'agissant d'actualiser l'infrastructure existante. Il faudra toutefois que les futurs niveaux de financement suffisent non seulement pour permettre à l'Organisation de se prémunir contre les défaillances techniques et l'obsolescence, mais aussi pour lui donner les moyens d'investir en vue de son propre développement technologique.

155. En ce qui concerne la structure de ses dépenses, l'Organisation a réussi à demeurer dans les limites de budgets de plus en plus contraignants tout en s'acquittant des tâches qui lui avaient été confiées par les États Membres. Même après avoir procédé à des compressions de 250 millions de dollars, montant représentant près de 10 % de la précédente enveloppe budgétaire, on a pu proposer pour l'exercice biennal 1998-1999 un projet de budget accusant un taux de croissance négatif. Le programme de renforcement de l'efficacité a joué un rôle essentiel à cet égard, en permettant d'identifier les domaines se prêtant à des économies et d'atténuer l'impact des réductions qui ont dû être opérées. Le premier train de mesures a surtout porté sur des projets proposés par le personnel et l'administration. La deuxième phase de l'opération, qui est en bonne voie

d'achèvement, est axée sur des questions plus fondamentales : simplification des procédures, délégation de pouvoirs et élargissement des responsabilités confiées aux gestionnaires des programmes et de leur marge d'action.

156. Comme son nouveau nom l'indique, le Département de la gestion est prêt à s'acheminer vers un style de travail plus dynamique, qui s'écarte des systèmes de contrôle purement administratif et de mesures fragmentaires d'amélioration de la gestion pour aborder la réforme fondamentale des pratiques de l'Organisation en la matière. Selon cette nouvelle approche, les services organiques auront une plus grande souplesse administrative, tandis que la direction au niveau central se concentrera sur l'élaboration des politiques, la fourniture de services d'appui et le suivi des mesures d'application. Fait particulièrement significatif à cet égard, une moindre part des ressources de l'Organisation sera allouée à des fins autres que l'exécution des programmes, libérant ainsi des moyens pour les actions de fond. En une époque de modicité des ressources pour le développement, il s'agit là d'une bonne nouvelle pour nos clients que sont les pays et les peuples qui, de par le monde, ont besoin des programmes économiques et sociaux de l'ONU.

* * *

157. Je souhaite par ailleurs appeler l'attention des États Membres sur la question extrêmement préoccupante que constitue l'intensification des menaces contre la sécurité du personnel des Nations Unies. Les événements de l'année écoulée ont entraîné un accroissement géométrique des risques et des actes de violence délibérés auxquels sont exposés les fonctionnaires des Nations Unies. Depuis septembre 1996, 21 civils ont trouvé la mort dans l'accomplissement des devoirs de leur tâche.

158. La prise d'otages constitue une nouvelle menace pour le personnel des Nations Unies. Depuis le 1er septembre 1996, 47 fonctionnaires ont été détenus comme otages pour des périodes de durée variable. Tout aussi préoccupant est le fait que des fonctionnaires continuent d'être détenus ou sont portés disparus. Ces statistiques n'englobent pas ceux qui ont fait l'objet d'attaques ou de brimades, ou qui ont été blessés, battus ou victimes de viols. Les chiffres ne permettent pas non plus de rendre compte du deuil, des traumatismes et du choc affectif que ressentent les membres de leurs familles. Il est indispensable de trouver les fonds qui permettront de prendre les mesures voulues pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies.

* * *

159. Le pouvoir de l'information, clairement reconnu par les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, s'est

trouvé depuis quelques années élevé à un nouveau rang par suite de la rapidité des progrès des techniques de l'information et de la communication. Qu'elle repose ou non sur les technologies de pointe, l'information est une force dynamique d'éducation interculturelle, qui permet de promouvoir la liberté, la démocratisation et une plus large participation des individus aux décisions qui touchent leur existence. L'immense potentiel qu'elle constitue doit être mobilisé par l'Organisation des Nations Unies et au service de celle-ci.

160. Un peu plus tôt, j'ai indiqué que la réorientation des activités d'information des Nations Unies était l'un des impératifs les plus urgents du programme de réformes. Une équipe spéciale composée d'éminents experts de la communication a été constituée pour examiner tous les aspects des mandats, des rouages et du fonctionnement du Département de l'information. Dans son rapport, intitulé «Optique mondiale, approches locales», cette équipe spéciale a présenté des propositions et recommandations de portée considérable visant à revitaliser profondément la stratégie et les pratiques de l'Organisation en matière de communication. J'ai décidé de donner suite à ces recommandations, et des mesures d'application sont en cours d'élaboration.

161. Parallèlement, le Département a continué de s'adapter au nouvel environnement qui caractérise la communication. Une place considérable a été faite à Internet. Le site de l'ONU sur le Web enregistre désormais 700 000 à 800 000 accès par semaine, et la gamme de l'information disponible est sans cesse élargie. En octobre 1996, le Département a lancé le CiberSchoolBus, programme interactif d'éducation en ligne qui compte en moyenne plus de 250 000 accès par semaine et illustre nos efforts pour toucher les jeunes et collaborer avec les enseignants, les établissements d'éducation et les associations d'enseignants. La page d'accueil de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a elle aussi été étoffée, autre initiative qui s'inscrit dans la lignée de nos efforts pour en faire une «bibliothèque ouverte sur le monde» – et des mesures analogues ont été prises à Genève.

162. Les initiatives du Département sur Internet ont permis de dégager un certain nombre de dividendes chiffrables. La diffusion électronique du catalogue des publications des Nations Unies a entraîné une augmentation des ventes. Le stock de documents imprimés a été réduit, de sorte qu'on a pu réaliser des économies de papier et diminuer le nombre des circuits de distribution physique. Les communiqués de presse publiés par le Département, seuls comptes rendus écrits immédiatement disponibles des travaux des organes intergouvernementaux qui se réunissent au Siège ainsi qu'à l'Office des Nations Unies à Genève et Vienne, sont diffusés instantanément sur Internet, touchant ainsi une vaste audience et permettant de réduire de 25 % les dépenses d'impression. Les missions permanentes auprès de

l'Organisation des Nations Unies à New York et à Genève, qui sont maintenant toutes en ligne, ont à leur tour réalisé des économies sur les frais de télécommunication dans la mesure où bon nombre d'entre elles n'ont plus besoin de transmettre à leurs ministères des affaires étrangères respectifs d'importants documents par courrier postal ou par télécopie.

163. Simultanément, le Département reconnaît que la technologie de l'information n'est pas encore universellement disponible, et continue donc de faire appel aux médias traditionnels que sont la presse, la radio et la télévision. La radio des Nations Unies, par exemple, s'attache à développer sa capacité de diffusion internationale, comme le prévoit le plan à moyen terme. Le Département a par ailleurs resserré ses partenariats avec les grands producteurs des chaînes de télévision par l'entremise du Forum mondial sur la télévision, tenu sous les auspices de l'ONU.

164. Les activités de l'Organisation dans le domaine du maintien et du rétablissement de la paix et son action humanitaire présentent des difficultés particulières sur le plan de la communication. Il importe d'atteindre plusieurs audiences «concentriques» si l'on veut que les efforts déployés portent leurs fruits : la population dans les zones immédiatement touchées, les médias internationaux et un vaste public mondial dont l'appui est essentiel. On a observé l'an passé une intensification des consultations avec

les Départements des affaires humanitaires, des affaires politiques et des opérations de maintien de la paix, et la mise au point de directives normalisées ainsi que d'un manuel d'information sur le terrain doit être achevée sous peu. Comme il est tout particulièrement important de disposer d'informations à jour pour les opérations sur le terrain, le Département de l'information s'éloigne de plus en plus de la page imprimée pour se tourner vers la diffusion électronique.

165. Au nombre des activités prioritaires entreprises l'an passé, il y a lieu de mentionner l'examen à mi-parcours par l'Assemblée générale de l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21 – «Rio + 5» – et les préparatifs du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la question des drogues.

166. Le réseau des centres et services d'information des Nations Unies joue à cet égard le rôle d'une plaque tournante, galvanisant les organisations non gouvernementales locales et autres partenaires des Nations Unies au service des thèmes et sujets de préoccupation qui sont au coeur des travaux de l'Organisation. Ainsi que l'a approuvé l'Assemblée générale, le regroupement des centres d'information des Nations Unies et des bureaux extérieurs se poursuivra au cas par cas et en consultation avec le pays hôte. Dans les pays industrialisés, les centres continueront de renforcer leur collaboration avec d'autres membres du système des Nations Unies et avec les groupements nationaux, dans le dessein de mobiliser les ressources nationales en faveur de l'Organisation des Nations Unies.

III

La voie à suivre

167. C'est la première fois qu'il m'est donné de rendre compte aux États Membres de l'activité de l'Organisation des Nations Unies. Tout en étant à son service depuis plus de 30 ans, je n'avais jamais encore été appelé à porter une appréciation mûrement réfléchie sur son fonctionnement et son efficacité d'ensemble. Tout bien considéré, j'estime pouvoir manifester un optimisme prudent.

168. Comme en témoignent les pages qui précèdent, l'Organisation a accompli, au cours des dernières années, des progrès considérables afin de s'adapter à la transformation profonde de son environnement. Aucun secteur d'activité n'a été exclu. De fait, dans le cadre des principes et des missions énoncés dans la Charte, des programmes et des méthodes de travail entièrement nouveaux ont été adoptés et d'autres ont été redéfinis en fonction de l'évolution des besoins de la communauté internationale. De plus, malgré les nombreuses contraintes auxquelles ils sont soumis, les hauts responsables de l'Organisation, à de rares exceptions près, ont fait preuve d'un esprit d'initiative louable et il y a lieu de tirer fierté du dévouement de son personnel.

169. Il reste toutefois beaucoup à faire. Dans le deuxième chapitre du présent rapport, j'ai indiqué certaines des mesures souhaitables ou nécessaires qu'il conviendrait de prendre en ce qui concerne les divers programmes de fond et structures d'appui. Je tiens à appeler ici l'attention sur des questions d'une importance capitale dont l'issue influera sur l'efficacité future de l'Organisation.

170. La situation plus précaire que jamais dans laquelle se trouve l'ONU sur le plan financier exerce des effets débilissants. Pendant un trop grand nombre d'années nous avons été forcés d'«emprunter» sur le compte des opérations de maintien de la paix afin de combler les déficits de financement du budget ordinaire dus au défaut de paiement de certains États Membres. De ce fait, nous n'avons pas remboursé à des États Membres le coût des contingents et du matériel qu'ils ont fournis de bonne foi et en application des résolutions du Conseil de sécurité. Or cette source, elle

aussi, est maintenant près de se tarir. Je veux espérer que nous serons bientôt en mesure de régler définitivement ce problème et je compte qu'à l'avenir, tous les États Membres s'acquitteront des obligations qui leur incombent à l'égard de l'Organisation – et les uns à l'égard des autres – en versant leurs quotes-parts intégralement et ponctuellement.

171. Outre les problèmes financiers dus aux arriérés, comme je l'ai noté au début du présent rapport, les mutations à long terme qui sont à l'oeuvre aussi bien au niveau national qu'au niveau international impliquent que le fonctionnement des organisations intergouvernementales aura à subir des changements fondamentaux. Les ressources dont disposent ces organisations, y compris l'ONU, diminuent par rapport à l'ampleur des tâches auxquelles elles doivent faire face et aux capacités des autres acteurs, en particulier le secteur privé. Qui plus est, la notion même d'«intergouvernementalisme» telle que nous la connaissons est en voie de transformation à la suite de la redéfinition du rôle et du fonctionnement de l'État qui est en cours dans le monde entier.

172. Dans ce contexte modifié, il ne suffira plus que l'Organisation procède comme dans le passé à des adaptations progressives. Elle devra, pour réussir en ce nouveau siècle, tirer parti au maximum de ses principaux atouts, qui sont ses complémentarités et ses synergies. En d'autres termes, elle devra subir des réformes fondamentales et non plus fragmentaires. Trois mesures sont impératives à cet égard et chacune exige l'appui des États Membres.

173. Il s'agit en premier lieu de créer au Secrétariat les structures appropriées qui permettront à l'Organisation d'agir de manière synergique dans ses divers domaines d'activité. Synergie ne signifie pas mimétisme. Il ne s'agit pas non plus de gommer ce qui fait l'originalité des diverses unités constitutives. Ce qu'il faut c'est que l'Organisation soit capable de déployer stratégiquement ces unités tout en évitant chevauchements et doubles emplois et, il va sans dire, en éliminant les rivalités. Nombre de réformes que j'ai proposées visent à atteindre ce but : la création du poste de

Vice-Secrétaire général, du Conseil de direction, du Groupe de la planification stratégique, des quatre Comités exécutifs sectoriels et du Groupe des Nations Unies pour le développement, pour ne citer que l'essentiel.

174. La deuxième mesure fondamentale consiste à rééquilibrer les attributions entre les organes délibérants de l'ONU et le Secrétaire général. Pour des raisons ayant surtout à voir avec la politique des blocs pratiquée durant la guerre froide, la rigidité dont est affligée l'Organisation découle en fait dans bien des cas des mandats qui lui sont assignés. Les États Membres exigent, à bon droit, que des comptes leur soient rendus. Toutefois, le Secrétariat a également besoin de souplesse pour pouvoir accomplir sa tâche de la manière la plus économique. Or, la situation actuelle est mal adaptée à cette double exigence. Plusieurs réformes que j'ai proposées visent à remédier au problème, y compris mes recommandations concernant la rationalisation de l'ordre du jour et des délibérations de l'Assemblée générale, l'inclusion de clauses-couperets dans les nouveaux mandats et, ce qui est le plus important, l'adoption progressive d'un système de budgétisation fondé sur les résultats.

175. Enfin, même lorsque le meilleur des systèmes est en place, les ressources humaines comptent pour beaucoup. Le personnel des Nations Unies constitue une ressource précieuse qui, dans une certaine mesure, a été gaspillée par

des règles et des réglementations qui entravent plus qu'elles ne facilitent l'accomplissement efficace de sa tâche. L'Organisation a besoin d'un programme d'organisation des carrières qui fonctionne, d'un ensemble rationnel de moyens d'évaluation des résultats et de critères d'efficacité accompagné d'un régime prévoyant des mesures concrètes d'incitation et de pénalisation, et d'un style de travail dynamique qui motive son personnel et favorise l'esprit d'équipe. Je suis tout disposé à collaborer avec les États Membres pour concevoir une politique du personnel qui contribuera à réunir ces conditions.

176. Au seuil du siècle nouveau, la communauté internationale a encore du chemin à parcourir pour concrétiser les espoirs et les engagements énoncés dans la Charte des Nations Unies. Toutefois, en mesurant les progrès réalisés par rapport à l'état du monde il y a cent ans, nous ne pouvons manquer d'être impressionnés par tout le trajet accompli. En effet, l'une des principales différences entre la fin du siècle dernier et l'époque actuelle est précisément qu'il existe maintenant des organisations internationales pour rappeler au monde qu'il doit mieux faire et lui en donner les moyens. C'est la raison pour laquelle nous avons l'obligation solennelle et historique de faire de l'Organisation des Nations Unies l'instrument le plus efficace possible pour parvenir à la paix et au progrès, dans l'intérêt de nos enfants et petits-enfants.